



CARACTERISATION DES EXPLOITATIONS DE LA FILIERE PONTE FRANÇAISES A PARTIR DE L'ENQUETE AVICULTURE 2008

Cécile RIFFARD, Sylvain GALLOT
ITAVI - Service Economie

Etude réalisée avec la participation financière de FranceAgriMer
et avec la collaboration du SSP



SOMMAIRE

INTRODUCTION	- 2 -
AVERTISSEMENT	- 2 -
NOTE METHODOLOGIQUE	- 3 -
TABLE DES DEFINITIONS DES ESPECES DE VOLAILLES	- 5 -
CHAPITRE 1 CARACTERISTIQUES GENERALES DES EXPLOITATIONS AVICOLES	6
I. Répartition géographique du parc poules pondeuses	6
II. Age des chefs d'exploitations avicoles	8
III. Sexe des chefs d'exploitations avicoles.....	9
IV. Statut juridique des exploitations avicoles	10
V. La surface agricole utile (sau) des exploitations avicoles	11
VI. Main-d'œuvre sur les exploitations avicoles	11
VII. Place de la production avicole dans le revenu de l'exploitation	14
CHAPITRE 2 LES BATIMENTS AVICOLES	16
I. Effectifs de batiments et superficies en fonction des filieres	16
II. Description du parc de batiments pondeuses	16
III. Age des batiments avicoles	19
IV. Taille des batiments avicoles	21
V. Type d'aménagement des batiments avicoles.....	22
VI. Amenagements destines a une meilleure maitrise sanitaire.....	23
CHAPITRE 3 ÉQUIPEMENTS DE TRANSFORMATION DANS LES ELEVAGES ET LIVRAISONS 25	
I. Conditionnement des œufs dans les exploitations de ponte	25
II. Les livraisons de poulettes	26
III. Les livraisons d'œufs de consommation (poules pondeuses)	26
CHAPITRE 4 L'EVOLUTION A VENIR DES CAPACITES DE PRODUCTION	31
I. Evolutions prevues au cours des 2 prochaines annees	31
II. Types d'aménagement des pondeuses en cages en 2008	33

INTRODUCTION

L'enquête aviculture, réalisée par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP), en collaboration avec les services déconcentrés de la statistique agricole, constitue toujours une source de données d'une très grande richesse en termes de description des ateliers avicoles. Quatre ans après la précédente édition, l'enquête aviculture 2008 vient à point nommé pour réactualiser des références sur les filières avicoles qui ont supporté d'importants changements ces dernières années, avec notamment la crise de l'influenza aviaire survenue de l'automne 2005 à l'été 2006.

Cette enquête, par sondage, auprès de 7 711 éleveurs de volailles de 48 départements donne une image complète et précieuse de la diversité des structures d'élevage en aviculture. Elle a pour principale vocation de décrire en détail l'atelier avicole et tout ce qui s'y rattache : l'outil de production bien sûr (structure, équipements et usages des bâtiments de production), son fonctionnement (livraisons d'animaux, pratiques environnementales), mais aussi le profil socio-démographique des éleveurs, les installations de transformation, et l'évolution des structures.

Ce rapport présente les principaux résultats chiffrés de la filière ponte sur les différents thèmes développés par l'enquête aviculture. Un document plus complet est disponible sur le site de l'ITAVI.

Au-delà de ces résultats, il nous semble essentiel de conserver à l'esprit, à la lecture de ce document, que la meilleure valorisation d'une telle enquête par sondage passe par le calcul de moyennes, de pourcentages et distributions de fréquence.

AVERTISSEMENT

- △ Les données recueillies dans l'enquête aviculture peuvent être différentes selon qu'elles proviennent de l'enquête par sondage ou de l'enquête complémentaire (utilisation de coefficient d'extrapolation dans l'enquête par sondage...).*
- △ Celles-ci peuvent également être extraites de plusieurs manières.*
 - Ceci explique, par conséquent, la différence de certains résultats présentés dans ce rapport.*
- △ De plus, les données présentées dans ce document proviennent des exploitations dépassant les seuils fixés pour chaque espèce (cf. note méthodologique).*
 - Ceci explique par conséquent, la différence de certains résultats par rapport aux données publiées par le SSP, ou les services statistiques régionaux du Ministère.*
- △ Pour chaque thème, la source étudiée est précisée : enquête par sondage ou enquête complémentaire.*

NOTE METHODOLOGIQUE

L'enquête Aviculture 2008 a été réalisée en France métropolitaine par le Service de la statistique et de la prospective (SSP), du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche en collaboration avec les services déconcentrés de statistique agricole.

Comme les précédentes en 1986, 1994 et 2004, l'enquête 2008 repose sur un échantillon représentatif d'exploitations avicoles, les résultats étant ensuite extrapolés. En 2008, cette enquête détaillée a été complétée sur l'ensemble du territoire métropolitain par une enquête téléphonique allégée portant principalement sur les volumes produits.

L'enquête par sondage détaillée 2008

Cette phase a été réalisée sous forme d'entretiens par des agents des services statistiques régionaux du Ministère, à partir d'un questionnaire très complet, auprès d'un échantillon représentatif d'éleveurs de volailles. La collecte a été réalisée de mars à mai 2009, dans 48 départements.

L'enquête porte sur les exploitations ayant produit pour la vente en 2008 des volailles de chair, éventuellement gavées, des œufs de consommation ou des œufs à couver dont la production atteint au moins un des seuils fixés par le SSP, basés sur les effectifs instantanés ou la capacité de production. Ces seuils sont détaillés dans le tableau 1. Une exploitation enquêtée pour une production dont elle a dépassé le seuil, sera aussi interrogée pour les autres productions même si elle n'atteint pas les seuils correspondants pour ces dernières.

Pour l'étude par filière, on ne retiendra que les valeurs dépassant les seuils de chaque filière, par principe. Par contre, dans le chapitre des livraisons, on tiendra compte de l'ensemble des volailles/œufs livrés de l'exploitation dès lors qu'elle atteint ou dépasse au moins un des seuils.

Tableau 1 – Liste détaillée des seuils fixés pour l'enquête

Type de variables utilisé à l'échelle de l'exploitation	Production	Seuils d'appartenance à l'univers de tirage
Effectif instantané ou Capacité de poudeuses (nb places)	Poules poudeuses d'œufs de consommation	1000 places ou plus
	Poules poudeuses d'œufs à couver	
	Poulettes	

7 711 exploitations (toutes filières avicoles) ont été ainsi sélectionnées par tirage aléatoire, en respectant des règles de stratification de la population, pour faire partie de l'échantillon du sondage. Toutes ces exploitations sont affectées d'un coefficient de pondération, représentant leur poids dans la population totale. Tous les résultats issus de cette partie de l'enquête ont été calculés en prenant en compte le coefficient de pondération des exploitations.

Les coefficients de pondération se présentant sous forme de valeurs décimales, les différents calculs et les arrondis peuvent parfois faire apparaître de légères différences.

Elle a été réalisée sur le même champ géographique que celle de 2004, à savoir les 48 départements les plus représentatifs de l'aviculture soit 15 régions : Picardie, Haute Normandie, Centre, Basse Normandie, Bourgogne, Nord-Pas de Calais, Alsace, Pays-de-la-Loire, Bretagne, Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Auvergne, Languedoc-Roussillon.

L'enquête complémentaire 2008

Cette phase a été réalisée par téléphone, à partir d'un questionnaire succinct reprenant les questions sur les productions du questionnaire détaillé auprès des aviculteurs des 48 départements de l'enquête détaillée qui n'avaient pas été interrogés lors du sondage, ainsi que tous ceux des 45 départements complémentaires (soit un total de 93 départements) (tableau 2), respectant les mêmes seuils.

Les résultats de cette phase d'enquête sont donc exhaustifs sur les données de production. Les données présentées dans cette étude proviennent de l'enquête réalisée sur la France entière lorsqu'elles sont disponibles.

Conséquences de la méthodologie sur le traitement des données, notamment dans la comparaison des données des deux enquêtes 2004 et 2008

En 2004, l'enquête n'avait pas vocation à estimer des résultats nationaux ; l'objectif était une représentativité dans les principales régions productrices. Cette enquête complémentaire avait couvert 66 départements (48 pour l'enquête par sondage et 18 départements volontaires) (tableau 2b).

En 2008, l'extension de l'enquête complémentaire à tout le territoire métropolitain permet d'avoir des résultats à l'échelon national pour les données de cette enquête.

Mais cette extension a permis également d'améliorer la restitution des informations collectées dans l'enquête par sondage.

En effet, les données détaillées de l'enquête par sondage sont restituées à deux niveaux :

- une extrapolation régionale qui permet la comparaison avec l'enquête par sondage de 2004 ;
- une extrapolation nationale car le fait de disposer de données exhaustives grâce à l'enquête détaillée sur les volumes des livraisons a permis de " se caler " sur ces chiffres pour calculer un second coefficient d'extrapolation au niveau national. Ceci n'était pas possible en 2004 car seuls 66 départements étaient couverts par l'enquête complémentaire.

En conséquence, selon les thèmes abordés, le choix de la source ne sera pas le même.

La concordance entre les résultats de l'enquête complémentaire et l'extrapolation nationale de l'enquête par sondage est quasiment parfaite par construction uniquement pour les données ayant servi à ce calage. Il peut cependant exister des différences pour les autres données.

Par souci de cohérence, lorsque nous avons réalisé des comparaisons entre 2004 et 2008, pour l'enquête complémentaire, elles portent sur les 66 départements présents aux 2 dates. Par contre, pour l'enquête par sondage, elles portent sur les 15 régions concernées.

En résumé

Enquête par sondage : données nationales uniquement en 2008, données régionales 2008 comparables à 2004 (tableau 2).

Enquête complémentaire : données nationales uniquement en 2008, données pour 93 départements en 2008, données pour 66 départements en 2004 (tableau 2).

Les résultats de ces deux enquêtes permettent, d'une part, d'analyser les évolutions structurelles des exploitations avicoles entre 2004 et 2008 et, d'autre part, de disposer d'informations récentes et exhaustives sur les volumes produits par l'ensemble des exploitations atteignant et dépassant au moins un des seuils fixés.

Tableau 2 – Liste détaillée des régions et départements de l'enquête complémentaire (93 dép.) 2008 et de l'enquête par échantillon (48 dép.)

	Régions	Départements	Régions	Départements
2008	Alsace	67-68	Limousin	19-23-87
	Aquitaine	24-33-40-47-64	Lorraine	54-55-57-88
	Auvergne	03-63-15-43	Midi-Pyrénées	12-31-32-46-65-81-82-09
	Bourgogne	71-89-21-58	Nord-Pas-de-Calais	59-62
	Bretagne	22-29-35-56	Basse-Normandie	14-50-61
	Centre	37-41-45-28-18-36	Haute-Normandie	27-76
	Champagne-Ardenne	08-10-51-52	Pays-de-la-Loire	44-49-53-72-85
	Corse	2a-2b	Picardie	02-60-80
	Franche-Comté	25-39-70-90	Poitou-Charentes	16-86-17-79
	Ile-de-France	77-78-91-93-94-95	PACA	04-05-06-13-83-84
	Languedoc-Roussillon	11-30-34-48-66	Rhône-Alpes	69-73-74-01-07-26-38-42

En rouge : départements enquêtés dans l'enquête par échantillon (48 dép.)

Tableau 2 b – Liste détaillée des régions et départements de l'enquête complémentaire (66 dép.) 2004 et de l'enquête par échantillon (48 dép.)

2004	Régions	Départements	Régions	Départements
	Alsace	67	Limousin	-
Aquitaine	24-33-40-47-64	Lorraine	88	
Auvergne	03-63-15-43	Midi-Pyrénées	12-31-32-46-65-81-82	
Bourgogne	71-89-21-58	Nord-Pas-de-Calais	59-62	
Bretagne	22-29-35-56	Basse-Normandie	14-50-61	
Centre	37-41-45-28-18-36	Haute-Normandie	27-76	
Champagne-Ardenne	08	Pays-de-la-Loire	44-49-53-72-85	
Corse	-	Picardie	02-60-80	
Franche-Comté	25	Poitou-Charentes	17-79-16-86	
Ile-de-France	91	PACA	04-05	
Languedoc-Roussillon	11-30-34-48	Rhône-Alpes	01-07-26-38-42-69	

En rouge : départements enquêtés dans l'enquête par échantillon (48 dép.)

Tableau 2 c – Liste des régions et départements de l'enquête 1994 (55 dép.)

1994	Régions	Départements	Régions	Départements
	Alsace	67-68	Midi-Pyrénées	31-32-46-65-81-82
Aquitaine	24-33-40-47-64	Nord-Pas-de-Calais	59-62	
Auvergne	03-63	Basse-Normandie	14-50-61	
Bourgogne	71-89	Haute-Normandie	27-76	
Bretagne	22-29-35-56	Pays-de-la-Loire	44-49-53-72-85	
Centre	37-41-45-28-18-36	Picardie	02-60-80	
Languedoc-Roussillon	11-30	Poitou-Charentes	16-86-17-79	
Lorraine	88	Rhône-Alpes	69-01-07-26-38-42	

TABLE DES DEFINITIONS DES ESPECES DE VOLAILLES

I. VOLAILLES PONDEUSES

Pondeuses d'œufs de consommation en cages :

Poules élevées en cages, dans des bâtiments fermés, sans accès à un parcours. Les œufs pondus sont destinés à la consommation.

- Élevage en cages non aménageables selon la norme 2012 :
Sont enregistrés, sous ce code, les élevages possédant des cages *ne pouvant pas évoluer*, en grandeur et en hauteur ou ne pouvant recevoir facilement les accessoires tels que perchoirs et bacs à poussière, pour pouvoir s'adapter à la nouvelle législation à venir
- Élevage en cages aménageables selon la norme 2012 :
Désigne les élevages possédant des cages construites *de façon à pouvoir évoluer* en grandeur et en hauteur, pour pouvoir s'adapter à la nouvelle législation de 2012.
- Élevage en cages aménagées selon la norme 2012 :
Sont enregistrés ici, les élevages dont les cages sont déjà aménagées aux normes 2012. La Directive 1999/74/CE prévoit des normes minimales de 750 cm² par poule qui devront s'appliquer à tous les élevages d'ici à 2012, contre 450 cm² actuellement.

Pondeuses d'œufs de consommation en système alternatif:

Regroupent les systèmes au sol et les volières avec parfois un accès à l'extérieur (jardin d'hiver ou plein air).

- sol : élevage en bâtiments fermés (avec ou sans volières), sans accès à un parcours.
- plein air / Label Rouge : accès à un parcours. Dans le cas du Label Rouge, cahier des charges fixant les conditions d'élevage (densité, souche, alimentation).
- bio : accès à un parcours. Cahier des charges fixant les conditions d'élevage (densité, souche, alimentation bio).

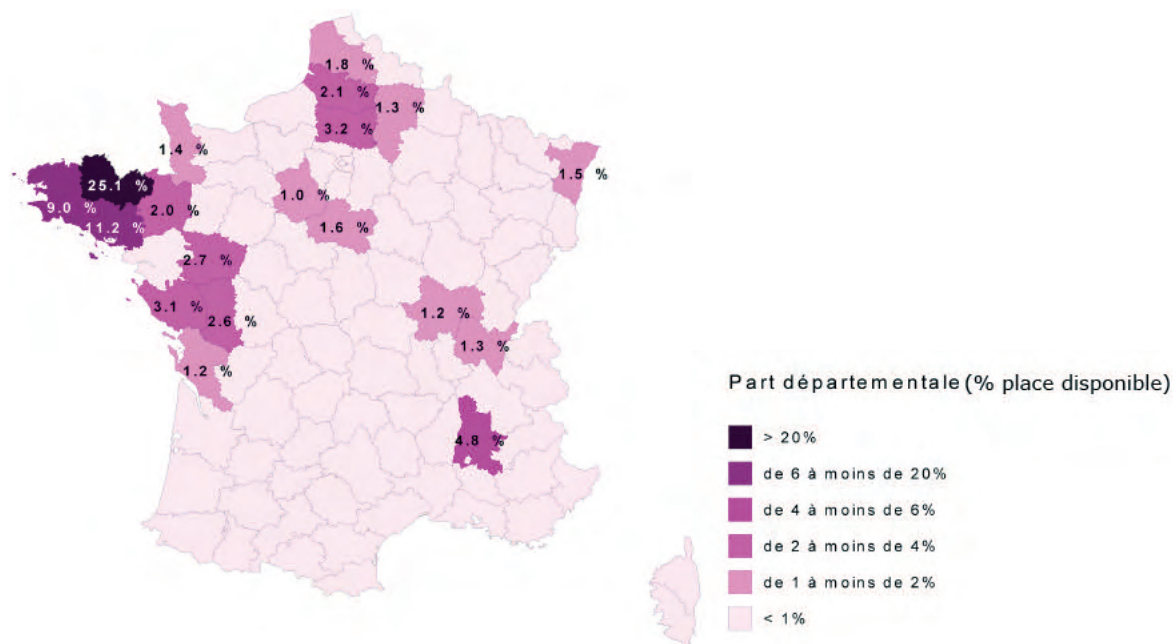
CHAPITRE 1 CARACTERISTIQUES GENERALES DES EXPLOITATIONS AVICOLES

I. Répartition géographique du parc poules pondeuses

I.2. Parc de production de poules pondeuses en cages en France en 2008

L'étude de la carte 2 et du tableau 4 précise la répartition par département, des capacités de productions de poules pondeuses en système cage. On remarquera que cette production est principalement localisée en Bretagne, région qui regroupe presque la moitié des élevages et des capacités de production.

Carte 2 – Répartition départementale de la capacité de production de poules pondeuses en système cage en France en 2008 (% places disponibles)



Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête aviculture 2008

Tableau 4 – Répartition Régionale de la capacité de production de poules pondeuses en système cage en France en 2008

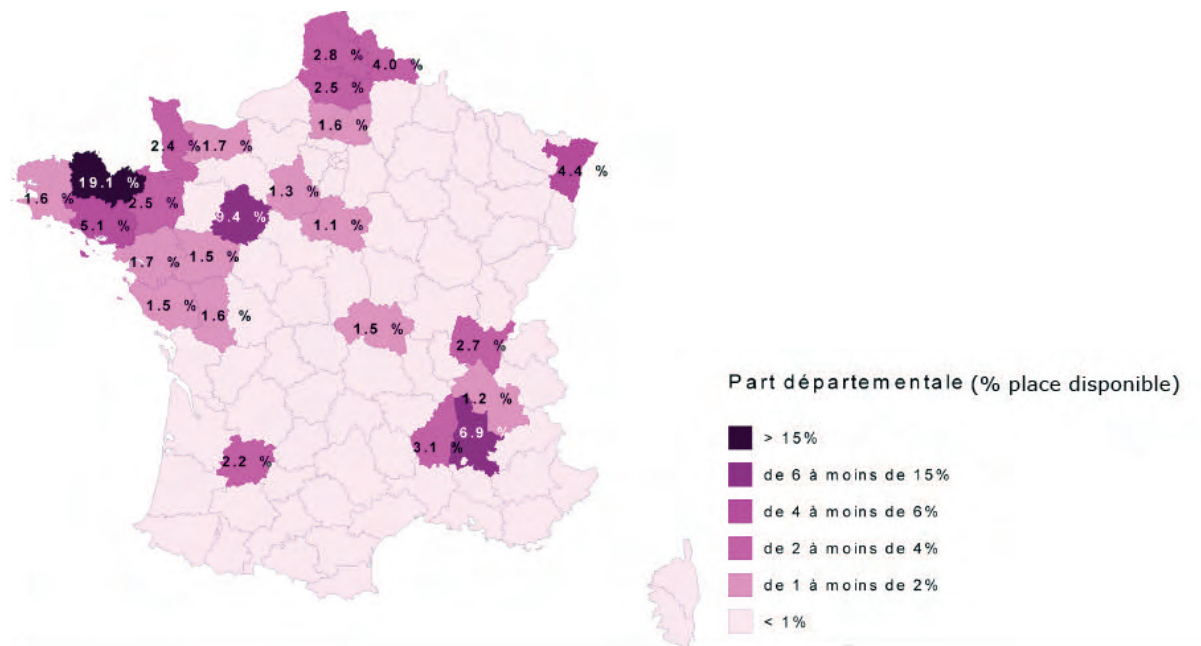
Nom Région	nb exploitations	%	Capacité (nb places dispo)	%
Bretagne	314	47,9 %	16 728 822	47,3 %
Pays-de-la-Loire	42	6,4 %	2 886 406	8,2 %
Rhône-Alpes	58	8,9 %	3 022 228	8,6 %
France entière	655	100 %	35 336 729	100 %

Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête aviculture 2008

1.3. Parc de production de poules pondeuses en système alternatif en France en 2008

L'étude de la carte 3 et du tableau 5 nous informe sur la répartition au niveau départemental, des capacités de productions des élevages de poules pondeuses en systèmes alternatifs à la cage (sol, plein air, Label Rouge, bio...). On retrouve les capacités de production principalement en Bretagne, Picardie, Pays-de-la-Loire et Rhône-Alpes.

**Carte 3 – Répartition départementale de la capacité de production de poules pondeuses en systèmes alternatifs en France en 2008
(% places disponibles)**



Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête aviculture 2008

Tableau 5– Répartition Régionale de la capacité de production de poules pondeuses en système alternatif en France en 2008

Nom Région	nb exploitations	%	capacité (nb places dispo.)	%
Alsace	39	3,6 %	409 800	5,2 %
Aquitaine	35	3,3 %	304 290	3,8 %
Auvergne	36	3,3 %	169 490	2,1 %
Bretagne	261	24,3 %	2 248 636	28,4 %
Centre	30	2,8 %	287 769	3,6 %
Lorraine	36	3,3 %	122 390	1,5 %
Nord-Pas-de-Calais	89	8,3 %	539 059	6,8 %
Pays-de-la-Loire	178	16,5 %	1 184 004	14,9 %
Picardie	56	5,2 %	380 530	4,8 %
Rhône-Alpes	147	13,7 %	1 163 338	14,7 %
France entière	1 076	100,0 %	7 927 430	100,0 %

Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête aviculture 2008

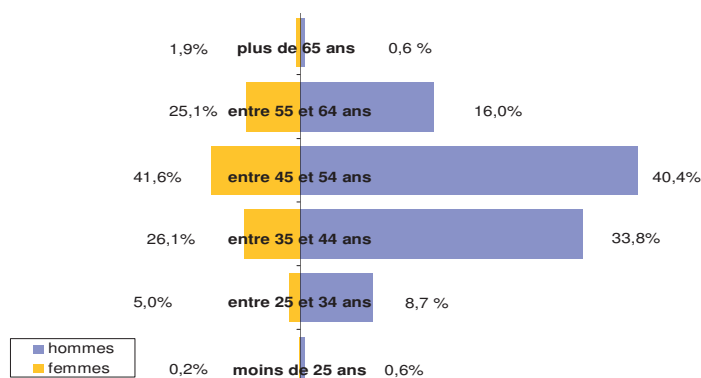
II. Age des chefs d'exploitations avicoles

**Données issues de l'enquête complémentaire, France entière.
(Cf. explication des seuils dans la Note Méthodologique p. 3).**

La population des chefs d'exploitations avicoles comptait en 2008 une proportion importante (73 %) d'aviculteurs dont l'âge était compris entre 35 et 54 ans. Ce pourcentage dépasse de 2 points la proportion constatée en 2004 sur les mêmes classes d'âge et de plus de 9 points la proportion observée sur l'ensemble des chefs d'exploitations agricoles professionnelles⁽¹⁾ en 2007. La diminution de la part des jeunes aviculteurs entre 25 et 34 ans, qui ne représente plus que 8 % en 2008, couplée à l'accroissement de la part des aviculteurs entre 55 et 64 ans (18 %), souligne le vieillissement de la population d'éleveurs avicoles.

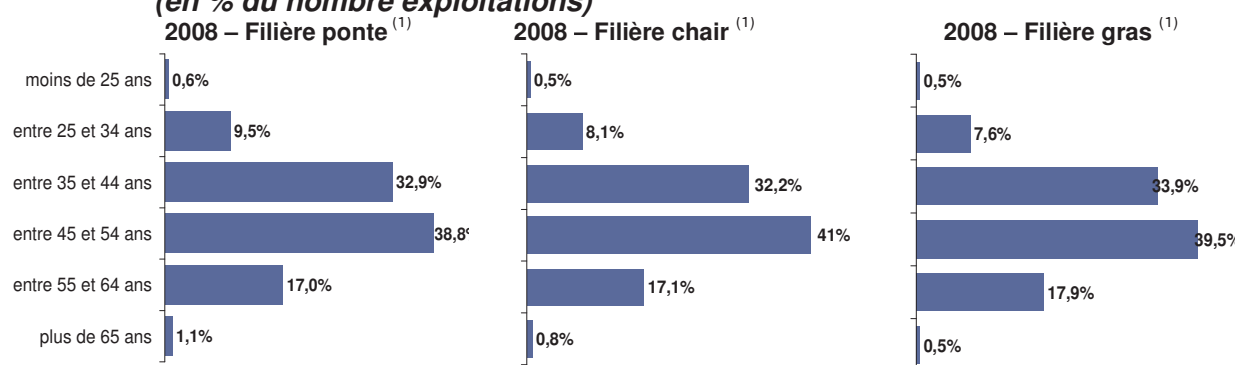
L'étude de la pyramide des âges montre que la population des femmes avicultrices est plus âgée que celle des hommes. Plus d'un quart des chefs d'exploitants femmes a plus de 55 ans, alors que cette proportion ne dépasse pas les 17 % chez les hommes (figure 1).

Figure 1 – Distribution des âges des chefs d'exploitations avicoles (% du nb exploitations)



Le profil d'âge des chefs d'exploitation dans les différentes filières avicoles (ponte, chair et palmipèdes gras) est très homogène en 2008 (figure 2). Les écarts sont minimes entre mêmes classes des différentes filières, comme c'était déjà le cas en 2004. La distribution d'âge en filière ponte est restée plutôt stable depuis ces 5 dernières années.

**Figure 2 – Distribution des âges des chefs d'exploitation avicoles par filière
(en % du nombre exploitations)**



(1) données portant sur 93 départements

Il semblerait que les 3 grandes filières avicoles aient évolué vers une distribution d'âge des exploitants assez similaire. Cela se retrouve aussi dans les âges moyens qui diffèrent très peu entre filières, autour de 46 ans (tableau 6). On peut par ailleurs constater que l'âge

⁽¹⁾ Exploitations dont le nombre d'UTA totales (Unité de Travail Annuel, personne travaillant à temps complet durant une année) est égal ou supérieur à 0,75 et dont la marge brute standard annuelle est égale ou supérieure à 9 600 euros.

moyen des éleveurs s'est avancé entre 1994 et 2008, confirmant le vieillissement de la population d'éleveurs avicoles.

Tableau 6 – Age moyen des exploitants avicoles en 2008

	Age moyen (en années)		
	2008 ⁽¹⁾	2004 ⁽²⁾	1994 ⁽³⁾
Agés Toutes filières avicoles ⁽⁴⁾	46,4	45,1	44,1
- Filière ponte	45,9	45,0	45,8
- Filière volailles de chair	46,3	45,0	44,0
- Filière gras	46,2	45,7	44,7

⁽¹⁾ données portant sur 93 départements, enquête complémentaire 2008

⁽²⁾ données portant sur 66 départements

⁽³⁾ données portant sur 55 départements

⁽⁴⁾ Ensemble des filières avicoles : chair, ponte, gras, volailles reproductrices, démarrés

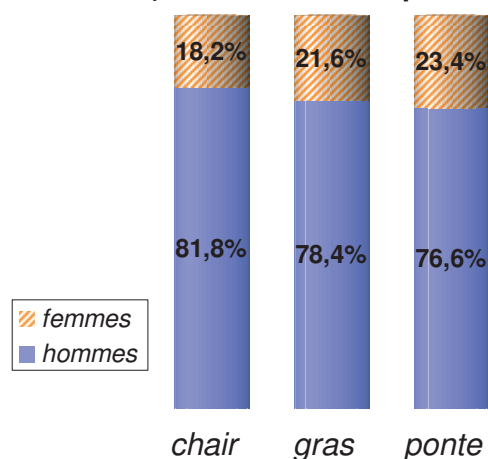
Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquêtes aviculture 2008, 2004 et 1994

III. SEXE DES CHEFS D'EXPLOITATIONS AVICOLES

**Données issues de l'enquête complémentaire, France entière.
(Cf. explication des seuils dans la Note Méthodologique p. 3).**

La répartition par sexe des aviculteurs est restée relativement stable entre 2004 et 2008 avec environ 2 exploitations sur 10 dirigées par des femmes et 8 sur 10 par des hommes. Cette proportion est supérieure à celle de l'ensemble des exploitations agricoles professionnelles. La filière ponte est celle qui possède le plus de femmes chefs d'exploitations (23,4 %) (figure 3).

Figure 3 – Part des aviculteurs masculins et féminins dans les principales filières de production en 2008 (en % de chef d'exploitations)



Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête aviculture 2008

IV. STATUT JURIDIQUE DES EXPLOITATIONS AVICOLES

Données issues de l'enquête complémentaire, France entière.

Cf. explication des seuils dans la Note Méthodologique p. 3).

L'enquête aviculture 2008 confirme la poursuite de l'augmentation des formes sociétaires parmi les exploitations avicoles ; elles atteignent en 2008 une proportion de 51 % (tableau 7). La hausse du nombre d'EARL est le moteur essentiel de cette évolution ; la proportion de GAEC restant stable depuis 15 ans. Les SCEA se développent également, représentant en 2008, plus de 5 % des exploitations avicoles. La part des formes sociétaires est nettement plus élevée dans les exploitations avicoles que dans l'ensemble des exploitations agricoles professionnelles pour lesquelles elle n'atteignait en 2007 que 40 % du total, en particulier à cause de la faible part d'EARL (21 %).

Tableau 7 – Statut juridique des exploitations avicoles en 1994, 2004 et 2008 et des exploitations agricoles en 2007 (en % d'exploitations)

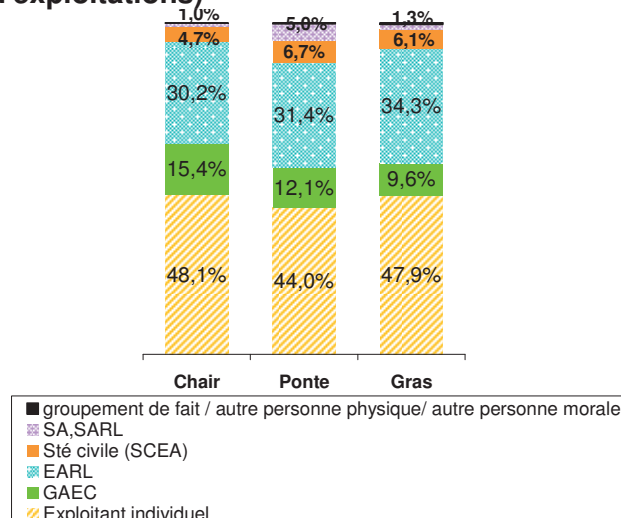
		2008 ⁽¹⁾		2004 ⁽²⁾	1994 ⁽³⁾	Exploit. agricoles prof. 2007
Statut juridique		Nb exploit.	%	%	%	%
Exploitant individuel		9 632	49	57	77	59
Formes sociétaires	GAEC	2 654	13	13	12	13
	EARL	5 897	30	23	8	21
	Autre cas*	1 658	8	7	3	7
TOTAL		19 841	100	100	100	100

⁽¹⁾ données portant sur 93 dép., *enquête complémentaire 2008* ⁽²⁾ données portant sur 66 dép. ⁽³⁾ données portant sur 55 dép.
* autres cas : groupement de fait, société civile (SCEA), société commerciale ou coopérative (SA, SARL), autre personne morale, autre personne physique.

Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquêtes aviculture 2008, 2004 et 1994, enquête structure 2007

Les exploitations de la filière ponte se démarquent des exploitations des filières chair et gras par une part des sociétés plus importante (figure 4) : plus d'une exploitation sur deux (55 %) et surtout 77 % des capacités sont sous forme sociétaire. Quelle que soit la filière, les formes sociétaires disposent de capacités moyennes systématiquement plus grandes, et au sein des formes sociétaires les capacités moyennes des SA, SARL et SCEA sont systématiquement plus élevées que les capacités moyennes des " EARL ", elles-mêmes plus importantes que les capacités moyennes des " GAEC ".

Figure 4 – Statut juridique des exploitations des différentes filières avicoles en 2008 (en % d'exploitations)



Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête aviculture 2008

V. LA SURFACE AGRICOLE UTILE (SAU) DES EXPLOITATIONS AVICOLES

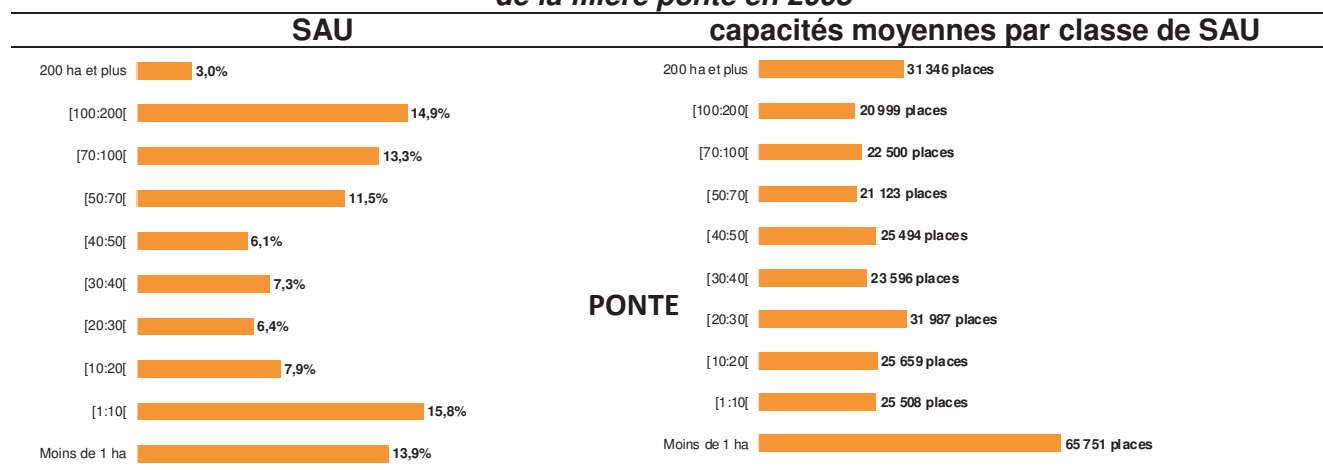
Données issues de l'enquête complémentaire, France entière.
(Cf. explication des seuils dans la Note Méthodologique p. 3).

La Surface Agricole Utile moyenne des exploitations avicoles était de 61 ha en 2008. Cette superficie moyenne contraste fortement avec l'image " hors sol " des productions avicoles. Néanmoins, la structure de la SAU révèle la forte hétérogénéité des situations vis-à-vis de la SAU. Elle montre notamment que malgré cette moyenne élevée, une part importante d'exploitations dispose d'une SAU réduite. Ainsi, 21 % des exploitations avicoles comptent moins de 10 ha et 10 % comptent moins de 1 ha.

Entre filières, on peut constater que la part des exploitations de faible SAU (moins de 10 ha) est nettement plus élevée dans la filière ponte (près de 30 % contre 16 % en filière chair et 23 % en filière gras), au détriment des SAU intermédiaires (50 à 100 ha) moins représentées dans cette filière (figure 5).

Quelle que soit la filière, on peut remarquer que les capacités (en m² ou en nombre d'animaux) sont systématiquement plus élevées dans les structures disposant de peu de SAU (intensification de l'atelier avicole). La capacité des exploitations ayant moins de 1 ha de SAU est environ 1,5 fois supérieure à la capacité des autres exploitations dans la filière chair et entre 2 et 4 fois supérieure en filière ponte.

Figure 5 – SAU et capacités moyennes par classe de SAU des exploitations de la filière ponte en 2008



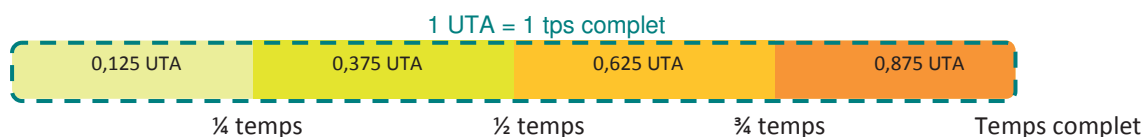
Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête aviculture 2008

VI. MAIN-D'ŒUVRE SUR LES EXPLOITATIONS AVICOLES

Données issues de l'enquête par sondage, extrapolée à la France entière.
(Cf. explication des seuils dans la Note Méthodologique p. 3).

L'enquête aviculture a recensé la main-d'œuvre permanente totale (familiale et salariée) employée sur l'exploitation, en fonction du temps de travail et de l'affectation (ou non) de cette main-d'œuvre à l'activité avicole. Le recueil du temps de travail a été réalisé en proposant aux éleveurs de se situer parmi 5 tranches de durée moyenne de temps de travail (figure 6). Pour le traitement, ces classes ont ensuite été converties en équivalent Unité de Travail Annuel (UTA).

Figure 6 – Règle de calcul des équivalents UTA



VI.1. Main-d'œuvre agricole dans les exploitations avicoles

L'enquête aviculture permet d'estimer que la main-d'œuvre consacrée à l'activité avicole atteint environ 23 000 UTA en 2008 (tableau 8). Ce sont les filières ponte et volailles reproductrices qui sont les moins consommatrices de main-d'œuvre, puisqu'elles capteraient respectivement 15 et 13 % des ressources.

Ces chiffres restent indicatifs, car les UTA avicoles ne sont pas affectées de manière précise à chaque filière avicole et peuvent se partager entre plusieurs ateliers avicoles dès lors qu'ils sont présents simultanément sur la même exploitation.

Tableau 8 – La main-d'œuvre dans les exploitations avicoles en 2008 et évolution

	Généralités	Activité agricole	Activité avicole	
	Nb Exploit. (1)	activité agricole (1)	Totale ⁽¹⁾ yc act. saisonnière	Permanente ⁽¹⁾
		(UTA)	(UTA)	(UTA)
Toutes filières avicoles	19 740	38 142	22 901	21 511
Ponte	1 951	4 517	3 392	3 126
Chair	12 403	22 127	10 963	10 150
Gras	3 022	5 871	4 403	4 224
Ens. volailles reproductrices	1 197	3 545	3 055	2 936

(1) données extrapolées France entière, enquête par sondage détaillée

(2) variations portant sur les 66 départements enquêtés en 2004 et 2008 (utilisation de coef. d'extrapolation)

Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête aviculture 2008

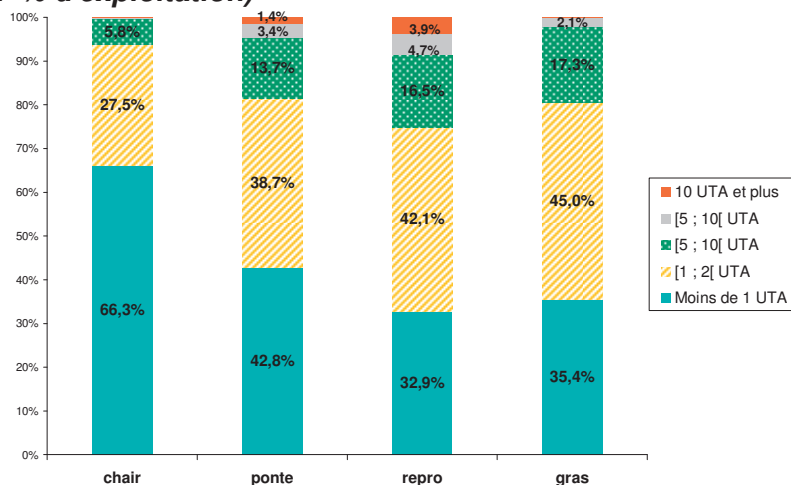
Le temps passé dans l'atelier avicole serait, d'après l'enquête avicole de 2008, supérieur au temps passé dans les autres ateliers de l'exploitation. Cette affirmation n'est pas vérifiée dans l'ensemble des filières avicoles, mais elle est valable pour les éleveurs qui possèdent des poules pondeuses. Ces derniers passent en moyenne près de 70 % de leur temps sur l'atelier avicole.

VI.2. Main-d'œuvre avicole totale dans les exploitations avicoles

L'étude de la distribution des UTA de la main-d'œuvre avicole nous indique que les exploitations des filières ponte et volailles reproductrices, emploient en moyenne entre 1 et 2 UTA. De plus dans ces filières, on comptabilise une petite part d'exploitations aux dimensions plus importantes (qui emploient plus de 10 UTA).

A l'inverse, en filière chair, plus des deux tiers des exploitations emploient moins d'1 UTA (figure 7). Cela confirme le statut d'activité complémentaire pour l'atelier volailles de chair.

Figure 7 – Distribution du nombre d'UTA de la main-d'œuvre avicole totale (en % d'exploitation)

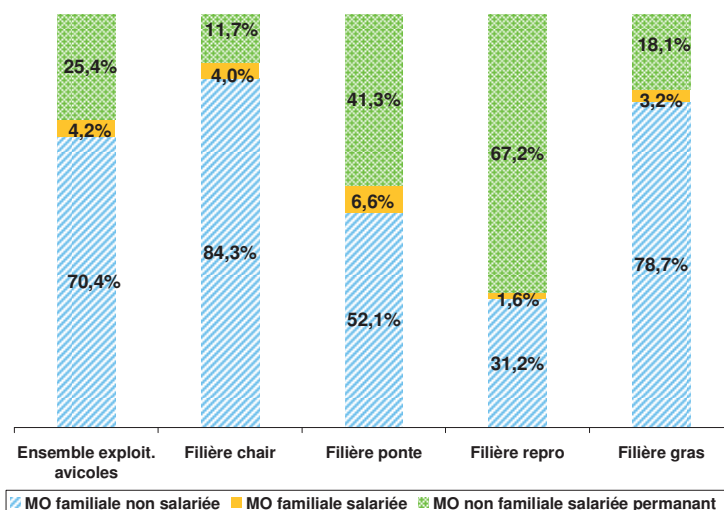


Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête aviculture 2008

VI.2.1. La main-d'œuvre avicole permanente

La majorité du travail permanent dans les ateliers avicoles est réalisée par de la main-d'œuvre familiale non salariée (figure 8). La main-d'œuvre familiale salariée est très peu présente dans la filière ponte, mais elle est en augmentation depuis ces 5 dernières années (+ 25 %).

Figure 8 – Répartition de la main-d'œuvre permanente avicole dans les principales filières (% UTA)

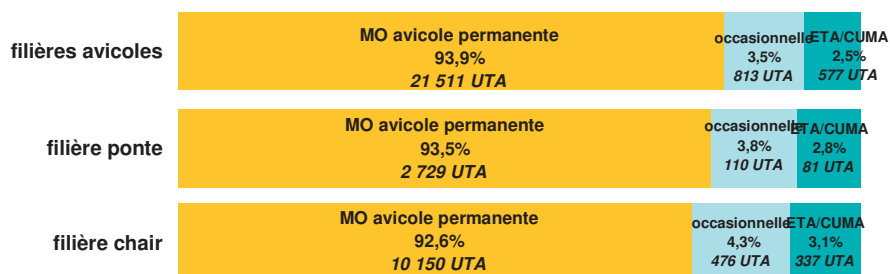


Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête aviculture 2008

VI.2.2. Main-d'œuvre temporaire dans la main-d'œuvre avicole

Lors des pics de travail (principalement en début de bande, pendant la période de démarrage et en fin de bande lors de l'enlèvement des animaux et du nettoyage/désinfection des bâtiments), les aviculteurs ont couramment recours à de la main-d'œuvre temporaire. Ces travaux peuvent être réalisés par des salariés occasionnels, des services de remplacement, ou encore, ils peuvent être effectués par des entreprises de services (entreprises spécialisées, CUMA, salariés de l'intégrateur, etc.). L'entraide entre éleveurs, mesurée dans l'enquête, n'entre pas dans ce total, puisque le travail reçu est en principe rendu dans la même proportion. En 2008, l'ensemble du travail dans les ateliers avicoles a nécessité plus de 22 900 Unités de Travail Agricole. Ce temps de travail provenait pour 94 % d'un travail permanent, pour 3,6 % d'un travail à titre occasionnel, et pour 2,5 % d'un travail de services extérieurs (ETA / CUMA) (figure 9).

Figure 9 – Répartition de la main-d'œuvre temporaire avicole par filières



Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête aviculture 2008

Le recours à la main-d'œuvre occasionnelle ou aux entreprises est très inégal en fonction des filières (tableau 9). La filière poules pondeuses œufs de consommation est celle qui possède la plus forte part d'exploitations ayant recours à de la main-d'œuvre temporaire (43 % des exploitations ont eu recours à de la main-d'œuvre occasionnelle en 2008 et 52 % à de la main-d'œuvre provenant d'ETA/CUMA).

Tableau 9 – Répartition de la main-d'œuvre avicole temporaire par filières

	MO à titre occasionnel en moyenne / exploit			MO ETA/CUMA en moyenne / exploit		
	Nb exploit	%	(UTA)	Nb exploit	%	(UTA)
Toutes volailles	7 585	38,4 %	0,11	6 960	35,3 %	0,08
Ponte	844	43,2 %	0,18	1 009	51,7 %	0,11
Chair	5 159	41,6 %	0,09	4 682	37,7 %	0,07
Gras	1 094	36,2 %	0,11	712	23,6 %	0,08
volailles reproductrices	445	37,1 %	0,12	639	53,4 %	0,105

Données extrapolées France entière, enquête par sondage détaillée

Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête aviculture 2008

En filière pondeuses, on constate une répartition des besoins de main d'œuvre occasionnelle plus équilibrée que dans la filière chair : l'activité d'enlèvement des animaux est très demandeuse de main-d'œuvre temporaire (48 %), mais le travail de mise en place des animaux nécessite aussi l'utilisation de main-d'œuvre temporaire (22,6 %) (tableau 10 et figure 10).

Tableau 10 – Répartition de la main-d'œuvre avicole temporaire dans la filière ponte

	MO titre occasionnel		MO ETA / CUMA		Ensemble MO temporaire		Entraide	
	nb heures	%	nb heures	%	nb heures	%	nb heures	%
Mises en place	58 630	23,8 %	37 950	20,9 %	96 580	22,6 %	7 914	24,7 %
Enlèvements	114 437	46,4 %	91 969	50,6 %	206 406	48,2 %	12 806	40,0 %
Sorties de déjections	10 431	4,2 %	6 126	3,4 %	16 557	3,9 %	3 821	11,9 %
Autres	62 915	25,5 %	45 723	25,2 %	108 638	25,3 %	7 431	23,2 %
Total	246 412	100 %	181 769	100 %	428 181	100 %	31 972	100 %

Données extrapolées France entière, enquête par sondage détaillée

Remarque : L'activité de nettoyage et désinfection des bâtiments a été classée dans la catégorie "autres".

Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête aviculture 2008

VII. PLACE DE LA PRODUCTION AVICOLE DANS LE REVENU DE L'EXPLOITATION

Données issues de l'enquête par sondage, extrapolée à la France entière.

(Cf. explication des seuils dans la Note Méthodologique p. 3).

VII.1. Données générales

Afin d'évaluer le poids économique des ateliers avicoles sur les exploitations, le questionnaire de l'enquête aviculture proposait aux éleveurs de se prononcer sur la place du revenu des productions avicoles dans le revenu global de l'exploitation. Leur appréciation était distinguée entre 5 catégories, par tranche de 25 %.

La spécialisation du revenu est plus prononcée pour les exploitations de production d'œufs de consommation (71 % des chefs d'exploitations estimant que leur revenu avicole représente plus de 50 % de leur revenu agricole total). Comme on peut s'y attendre, dans toutes les filières, la capacité moyenne des exploitations va croissante avec la part du revenu avicole. C'est en filière ponte que l'on trouve la plus faible part (8 %) d'exploitations tirant un revenu accessoire (moins de 25 %) de leur activité avicole (tableau 11).

Tableau 11 – Estimation de la part du revenu avicole dans le revenu total pour les exploitations de production d'œufs en 2008

	Nb exploit. (1)	Nb places dispo /exploit en moyenne (1)	% exploit. 2008 (1)	% exploit 2004 (2)
Totale 100 %	613	51 909	31,4 %	50,7 %
Prépondérante de 75 à 100 %	375	35 985	19,2 %	
très importante de 50 à 75 %	391	23 436	20,1 %	20,4 %
Importante de 25 à 50 %	407	13 583	20,9 %	20,8 %
secondaire / accessoire < 25 %	165	10 281	8,4 %	8,2 %
Total	1 951	31 633	100,0 %	100 %

Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête aviculture 2008

Par ailleurs, la présence de femmes à la tête des exploitations avicoles augmente avec le degré de spécialisation, et cela quelle que soit la filière : la part des femmes chefs d'exploitations dépasse les 30 % dans les 3 filières ponte, chair et palmipèdes gras lorsque l'exploitation est totalement dédiée à l'aviculture.

Si on s'intéresse à la relation Surface Agricole Utile / degré de spécialisation en aviculture (tableau 12), on constate que les exploitations les plus spécialisées en aviculture possèdent une SAU très faible (entre 9 et 10 ha en moyenne). Inversement, les exploitations dont l'atelier avicole n'apporte qu'un revenu secondaire possèdent une SAU très importante (106 ha en ponte).

Tableau 12 – SAU des exploitations en fonction de leur spécialisation en aviculture en 2008

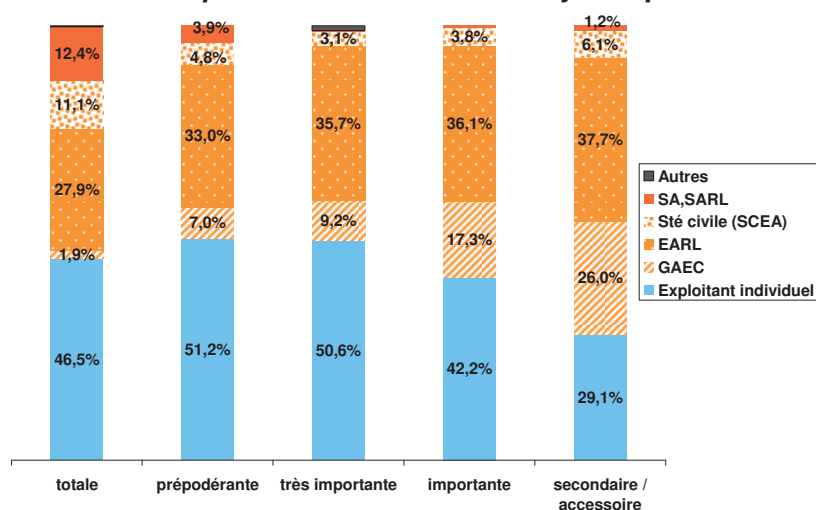
	Ponte		Chair		Gras	
	% exploit.	SAU moyenne / exploit. (ha)	% exploit.	SAU moyenne / exploit. (ha)	% exploit.	SAU moyenne / exploit. (ha)
totale	31,4 %	9	14,9 %	9	22,3 %	10
prépondérante	19,2 %	44	12,5 %	38	25,5 %	39
très importante	20,1 %	68	20,4 %	70	27,6 %	56
importante	20,9 %	88	33,6 %	86	15,7 %	76
secondaire / accessoire	8,4 %	106	18,6 %	115	8,9 %	89
Total	100,0 %	52	100,0 %	71	100,0 %	48

Données extrapolées France entière, enquête par sondage détaillée

Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête aviculture 2008

Le croisement du degré de spécialisation avec les statuts juridiques d'exploitation nous permet de constater que la part des exploitants individuels va croissante avec le degré de spécialisation. Néanmoins, en filière ponte, on retrouve les exploitations sous le régime SA, SARL dans les exploitations les plus spécialisées (figure 10).

Figure 10 – Influence de la spécialisation sur le statut juridique en filière ponte en 2008



Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête aviculture 2008.

CHAPITRE 2 LES BATIMENTS AVICOLES

I. EFFECTIFS DE BATIMENTS ET SUPERFICIES EN FONCTION DES FILIERES

Données issues de l'enquête complémentaire, France entière.

(Cf. explication des seuils dans la Note Méthodologique p. 3).

Le parc total de bâtiments pris en compte dans l'enquête aviculture, toutes filières confondues, pouvait être estimé fin 2008 à environ 54 925 bâtiments sur les 93 départements de l'enquête (tableau 13). **Les bâtiments de la filière pondeuse d'œufs de consommation cumulent environ 9 % des exploitations et 10 % des superficies de production.** En comparaison, les bâtiments de la filière chair cumulent près des deux tiers des unités (59 %) et la même part (60 %) des superficies de production.

Ces proportions sont identiques à celles obtenues lors de la précédente enquête de 2004.

Tableau 13 – Effectifs et superficies de bâtiments (y compris abris) selon les différentes filières avicoles

	Exploitations*		Bâtiments		Superficie des bâtiments			Capacités (nb places)	
	nb	%	nb	%	m ²	%	moyenne	nb places	moyenne
Toute activité avicole	19 649	-	54 925	100 %	23 831 706	100 %	434	-	-
Ensemble pondeuses :	1 702	8,7 %	2668	4,9 %	2 296 741	9,6 %	861	43 264 159	16 216
- en cages	655	3,3 %	1 197	2,2 %	1 330 736	5,6 %	1 112	35 226 529	29 429
- alternatives	1 076	5,5 %	1 459	2,7 %	956 809	4,0 %	656	7 927 430	5 433
Poulettes	466	2,4 %	972	1,8 %	992 078	4,2 %	1 021		
Volailles repro pondeuses	990	5,0 %	2 349	4,3 %	2 151 701	9,0 %	916	13 268 462	5 649
Futures volailles repro	478	2,4 %	1 097	2,0 %	1 054 067	4,4 %	961		
Ensemble volailles de chair :	12 263	62,4 %	32 445	59,1 %	14 328 727	60,1 %	442	-	-
Ensemble volailles Grasses :	3 761	19,1 %	10 323	18,8 %	2 206 142	9,3 %	214	-	-

**Remarque : une exploitation peut posséder plusieurs ateliers, et par conséquent peut être comptée dans plusieurs filières*

Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

II. DESCRIPTION DU PARC DE BATIMENTS PONDEUSES

Données issues de l'enquête complémentaire, France entière.

(Cf. explication des seuils dans la Note Méthodologique p. 3).

II.1. Part des exploitations et bâtiments de pondeuses

En 2008, le parc de bâtiments de pondeuses d'œufs de consommation représentait environ 1 700 exploitations abritant plus de 43 millions de places. Un peu plus du tiers des exploitants de pondeuses détenait des pondeuses en cages, ce qui représentait environ 80 % de la capacité de production d'œufs de consommation. A l'inverse les exploitations de pondeuses alternatives constituaient près des deux tiers des exploitations mais ne représentaient au final que 18 % des capacités de productions. (tableaux 14 ,14b et figure 11)

Tableau 14 – Nombre d’exploitations et capacité de production de poudeuses en 2008

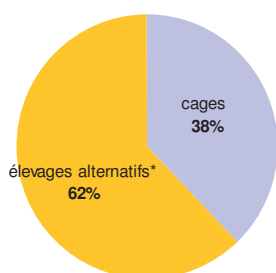
	exploitation		bâtiment		Capacité		
	Nb**	04/08*	nb	04/08*	nb places	04/08*	moy/exploit
cages	647	-29 %	1 196	-21 %	35 173 441	-4 %	54 364
sol	137	-30 %	182	-38 %	1 680 055	-35 %	12 263
plein air	951	-15 %	1 277	-11 %	6 247 375	0 %	6 569

** attention une exploitation peut être présente à la fois en cages, en sol, et en plein air, si elle dispose des trois types de productions
*Variations portant sur les 66 départements enquêtés en 2004 et 2008 (utilisation de coef. d'extrapolation)

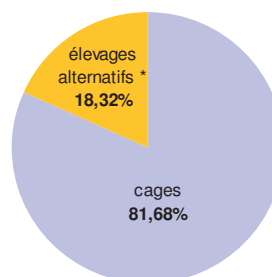
Source : ITAVI – Enquête Aviculture 2008 (SSP)

Figure 11 – Nombre d’exploitations et capacité de production de poudeuses en 2008

Proportion d’élevages de poudeuses en cages & alternatif
(en nb d’exploitations)



Proportion d’élevages de poudeuses en cage & alternatifs
(en nb de places)



II.2. Taille des bâtiments de production de poules poudeuses

Les tailles de bâtiments sont très différentes selon les filières, et à l'intérieur d'une même filière (cf. tableaux 15, 16, 17 et figures 12, 13, 14).

Tableau 15 – Répartition des exploitations de poudeuses cage par capacité de production

cages	nb exploit	%	capacité moyenne	%	capacité moy./ exploit
Moins de 20 000 places	111	17,2 %	471 164	1,3 %	4 245
Entre 10 000 et 20 000 places	108	16,7 %	1 645 104	4,7 %	15 232
Entre 20 000 et 50 000 places	172	26,6 %	5 466 249	15,5 %	31 781
Entre 50 000 et 100 000 places	153	23,6 %	10 533 440	29,9 %	68 846
Entre 100 000 et 150 000 places	60	9,3 %	7 190 429	20,4 %	119 840
Plus de 150 000 places	43	6,6 %	9 867 055	28,1 %	229 466
Total	647	100 %	35 173 441	100,0 %	54 364

Source : ITAVI – Enquête Aviculture 2008 (SSP)

Figure 12 – Répartition des exploitations de poudeuses cage en fonction de leur taille

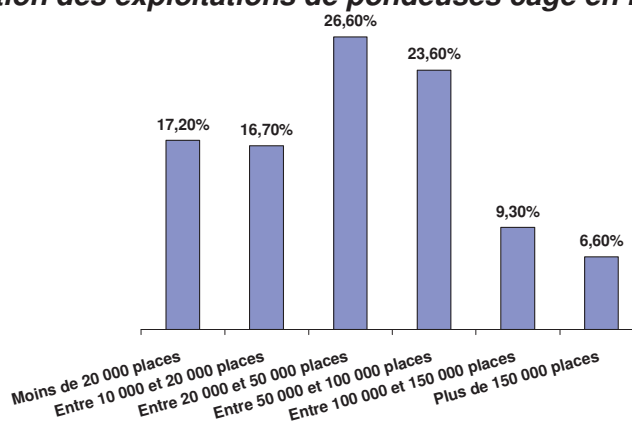


Tableau 16 – Répartition des exploitations de poudeuses sol par capacité de production

sol	nb exploit	%	capacité	%	capacité moy. / exploit
Moins de 2 000 places	28	20,4 %	32 490	1,9 %	1 160
Entre 2 000 et 5 000 places	21	15,3 %	69 439	4,1 %	3 307
Entre 5 000 et 10 000 places	37	27,0 %	266 420	15,9 %	7 201
Entre 10 000 et 15 000 places	25	18,2 %	274 100	16,3 %	10 964
Plus de 15 000 places	26	19,0 %	1 037 606	61,8 %	39 908
Total	137	100 %	1 680 055	100,0 %	12 263

Source : ITAVI – Enquête Aviculture 2008 (SSP)

Figure 13 – Répartition des exploitations de poudeuses sol en fonction de leur taille

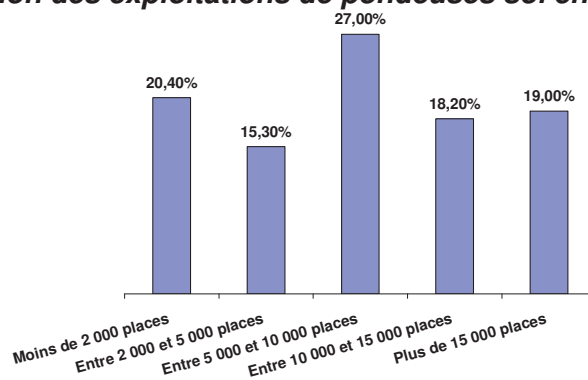
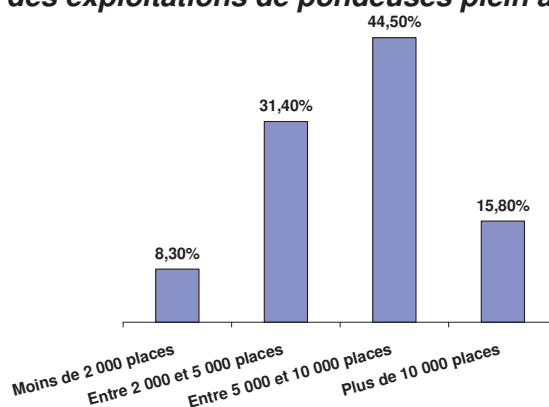


Tableau 17 – Répartition des exploitations de poudeuses plein air par capacité de production

plein air	nb exploit	%	capacité	%	capacité moy./ exploit
Moins de 2 000 places	79	8,3 %	107 637	1,7 %	1 362
Entre 2 000 et 5 000 places	299	31,4 %	1 084 494	17,4 %	3 627
Entre 5 000 et 10 000 places	423	44,5 %	2 832 017	45,3 %	6 695
Plus de 10 000 places	150	15,8 %	2 223 227	35,6 %	14 822
Total	951	100 %	6 247 375	100,0 %	6 569

Source : ITAVI – Enquête Aviculture 2008 (SSP)

Figure 14 – Répartition des exploitations de poudeuses plein air en fonction de la taille



II.3. Répartition géographique du parc de bâtiments de production de poules pondeuses

Tableau 18 – Parc de bâtiments cage en 2008 et évolution dans les principales régions

CAGES	2008		04-08*	2008		04-08*	2008	
	nb exploit.**	%		nb places**	%		nb places/ exploit.**	04-08*
Bretagne	312	48,2 %	-27,5 %	16 642 122	47,3 %	-12,4 %	53 340	20,9 %
Rhône-Alpes	58	9,0 %	-30,9 %	3 022 228	8,6 %	-12,2 %	52 107	27,2 %
Pays-de-la-Loire	42	6,5 %	-31,8 %	2 886 406	8,2 %	3,3 %	68 724	51,4 %
Nord-Pas-de-Calais	27	4,2 %	-78,5 %	814 046	2,3 %	-23,7 %	30 150	-
France entière	647	100 %	- 28,6 %	35 173 441	100 %	-3,6 %	54 364	35,1 %

**Données France entière, enquête complémentaire

*Variations portant sur les 66 départements enquêtés en 2004 et 2008 (utilisation de coef. d'extrapolation)

Source : ITAVI – Enquête Aviculture 2008 (SSP)

Tableau 19 – Parc de bâtiments pondeuses plein air en 2008 et évolution dans les principales régions

PLEIN AIR	2008		04-08*	2008		04-08*	2008	
	nb exploit.**	%		nb places**	%		nb exploit.**	%
Bretagne	231	24,3 %	-5,6 %	1 732 680	27,7 %	-1,9 %	7 501	3,92 %
Pays-de-la-Loire	168	17,7%	-11,0 %	1 121 804	18,0 %	-12,9 %	6 677	-2,15 %
Rhône-Alpes	131	13,8 %	-16,0 %	964 988	15,4 %	6,1 %	7 366	26,31 %
France entière	951	100 %	-15,2 %	6 247 375	100,0 %	0,00 %	6569,27	17,95 %

**Données France entière, enquête complémentaire

*Variations portant sur les 66 départements enquêtés en 2004 et 2008 (utilisation de coef. d'extrapolation)

Source : ITAVI – Enquête Aviculture 2008 (SSP)

III. AGE DES BATIMENTS AVICOLES

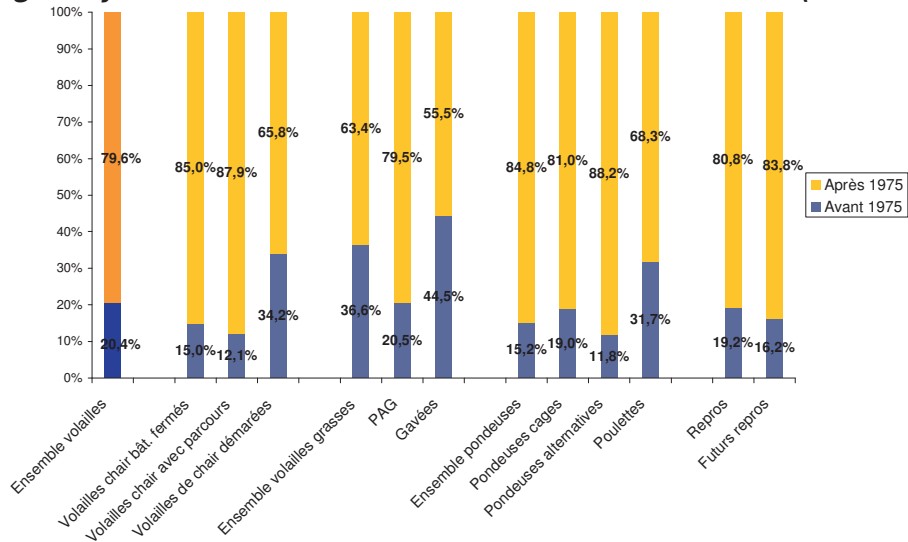
Données issues de l'enquête complémentaire, France entière.
(Cf. explication des seuils dans la Note Méthodologique p. 3).

Les différences d'âge des parcs des différentes productions sont des indications objectives importantes mais qu'il convient d'interpréter avec circonspection quant à l'état de l'outil et de ses potentialités. En effet, les types de bâtiments peuvent être très différents d'une filière à l'autre, et de fait les durées de vie moyennes des bâtiments aussi. De plus, dans ce chapitre nous nous sommes intéressés à l'âge des bâtiments sans tenir compte des possibles rénovations ayant pu être effectuées.

L'âge moyen des bâtiments diffère assez sensiblement en fonction de la filière considérée (figure 15). On remarque que 3 bâtiments d'élevage de poulettes sur 10 ont été construits avant 1975. Les filières alternatives (pondeuses alternatives et volailles de chair avec parcours) sont celles qui détiennent le moins de bâtiments édifiés avant 1975 (12 %).

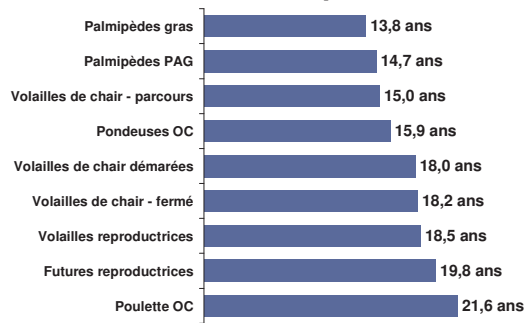
Si on s'intéresse maintenant aux infrastructures construites après 1975, on remarque que les élevages des poulettes se différencient en ayant un âge moyen assez élevé (22 ans en moyenne). Les autres filières ont des bâtiments d'âges relativement proches, compris entre 18 et 18,5 années (figure 16).

Figure 15 – Age moyen des bâtiments en fonction de la filière avicole (en % de bâtiments)



Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

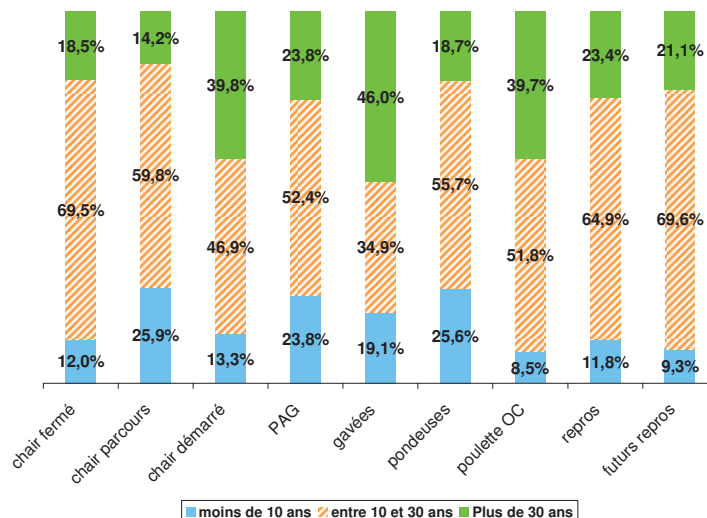
Figure 16 – Age moyen des bâtiments construits après 1975 en fonction de la filière avicole



Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

Si on étudie maintenant l'ensemble des bâtiments utilisés pour l'élevage des volailles en 2008 (figure 17), on remarque que la plupart des filières possède de nombreux bâtiments d'âge intermédiaire. Les bâtiments récents sont assez bien représentés dans les filières de pondeuses d'œufs de consommation (26 %), de palmipèdes prêt à gaver (24 %) et de volailles de chair élevées sur parcours (26 %). En termes de superficie, les ordres de grandeur restent les mêmes.

Figure 17 – Répartition en classe d'âge des bâtiments (y compris abris) (en % de bâtiments)



Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

IV. TAILLE DES BATIMENTS AVICOLES

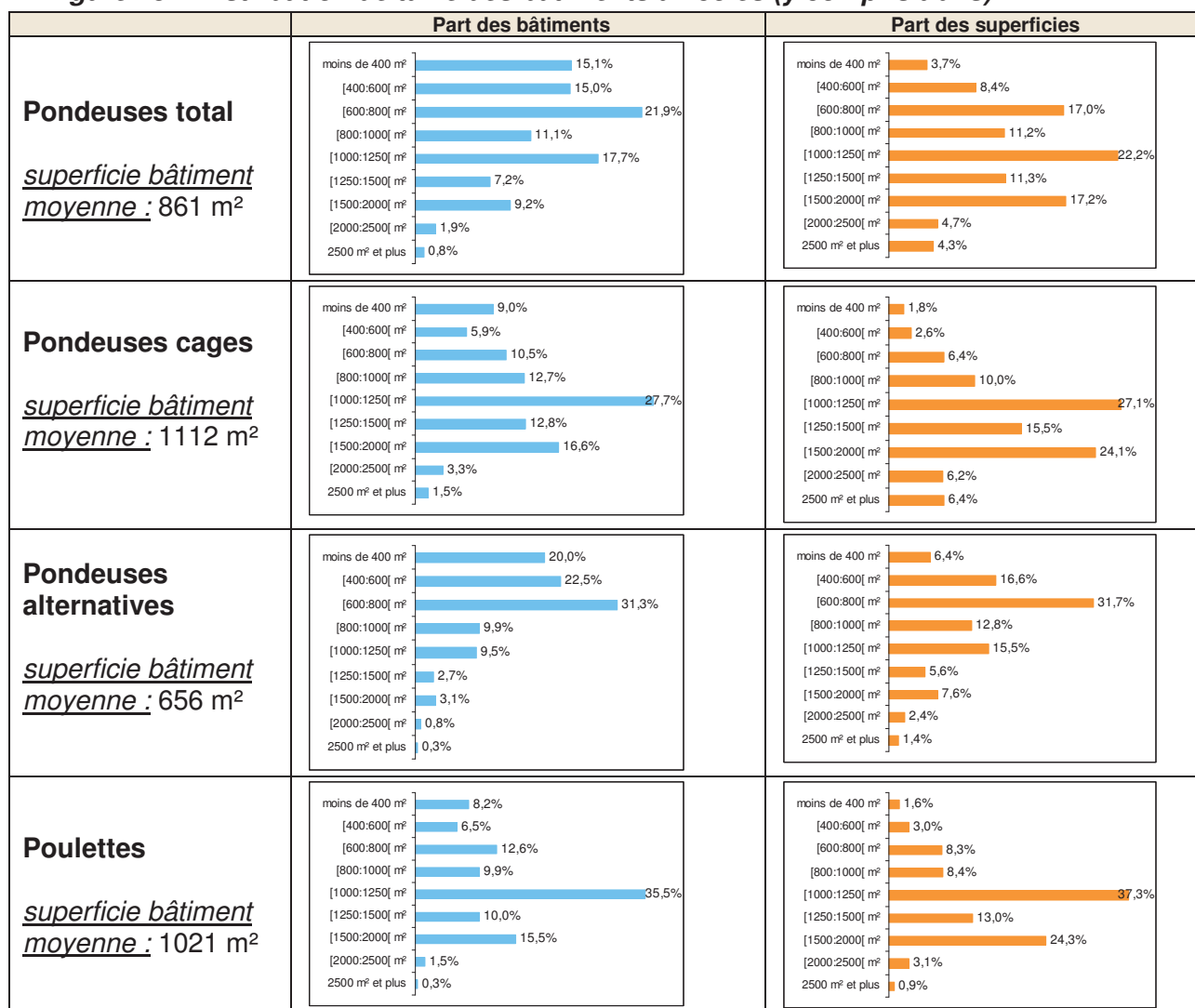
Données issues de l'enquête complémentaire, France entière.
(Cf. explication des seuils dans la Note Méthodologique p. 3).

Sans surprise, l'enquête confirme la forte hétérogénéité de taille des bâtiments avicoles, en particulier en fonction de leur orientation de production. Cette enquête apporte toutefois une mesure précise des tailles moyennes et surtout de la distribution des tailles au sein de chacune des filières avicoles.

IV.1. Sur le plan des tailles moyennes

Les bâtiments de la filière poudeuse ont une taille moyenne qui se situe autour de 900 m² (entre 860 et 1100 m²). Ces moyennes cachent parfois de très fortes disparités de distribution des tailles (figure 18). Elles peuvent être réparties de manière plus uniforme sur plusieurs classes de taille, comme pour les bâtiments de poudeuses d'œufs de consommation ou de volailles futures reproductrices (6 classes dont les effectifs de bâtiments approchent ou dépassent 10 % et 5 classes dont les superficies cumulées avoisinent ou dépassent 10 %), et révéler alors une plus grande diversité des modes de production qui se traduit sur la structure du parc.

Figure 18 – Distribution de taille des bâtiments avicoles (y compris abris)



Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

V. TYPE D'AMENAGEMENT DES BATIMENTS AVICOLES

**Données issues de l'enquête complémentaire, France entière.
(Cf. explication des seuils dans la Note Méthodologique p. 3).**

La filière ponte (tableau 20 et 21) fait cohabiter des bâtiments aménagés de cages et des bâtiments destinés à un élevage au sol. Pour les élevages de poudeuses d'œufs de consommation, les bâtiments équipés de cages représentent près de la moitié (45 %) des bâtiments et 82 % des capacités en poudeuses. L'autre moitié de bâtiments est destinée à l'élevage de poudeuses en système alternatif (53 % des bâtiments poudeuses et 9 % des capacités).

Tableau 20 – Type d'aménagement des bâtiments (y compris abris) (suite)

	Bâtiments		Capacité		
	nombre	%	Nb places (millier)	%	Nb places / bat
Elevages en cages	1208	45,3%	35284	81,6%	29 209
Elevage alternatifs aux cages	1416	53,1%	7677	17,7%	5 422
Autres*	44	1,7%	304	0,7%	-
total	2668	100,0%	43265	100,0%	16 216

*(volières, parcours sans abris...)

Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

L'enquête permet d'estimer (tableau 21) qu'environ 9 % des bâtiments d'élevage de poudeuses en cage étaient déjà équipés en 2008, de cages aménagées selon la norme 2012. Ces bâtiments représentent près de 12 % des capacités en poudeuses. Presqu'un quart des bâtiments de poudeuses en cage était équipé de cages "aménageables"² en 2008, soit 31 % des capacités de production. Les bâtiments d'élevage de poudeuses alternatives sont constitués, pour 33 % de sols bétonnés et 54 % des bâtiments en aménagement mixte (caillebotis/béton ou terre battue).

Tableau 21 – Type d'aménagement des bâtiments (y compris abris) (suite)

	Pondeuses cage					Pondeuses alternatives				
	Bâtiments		Capacité			Bâtiments		Capacité		
	Nb bâtiments	%	Nb places (millier)	%	Nb places / bat	Nb bâtiments	%	Nb places (millier)	%	Nb places / bat
Terre battue	-	-	-	-	-	152	10,4 %	633	8,0 %	4 162
Béton	-	-	-	-	-	479	32,8 %	3 065	38,0 %	6 288
Mixte **	-	-	-	-	-	784	53,7 %	3 979	50,2 %	5 075
Cages	NON aménageable 2012	802	67,0 %	20 001	56,8 %	24 940	-	-	-	-
	aménageable 2012	291	24,3 %	10 801	30,7 %	37 118	-	-	-	-
	aménagées 2012	103	8,6 %	4 371	12,4 %	42 433	-	-	-	-
Autres*	-	-	-	-	-	44	3,0 %	304	3,8 %	6 910
Total	1 197	100 %	35 226	100 %	29 429	1 459	100 %	7 928	100 %	5 433

Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

Pour l'ensemble des poulettes (tableau 22), l'élevage au sol est le seul mode d'élevage identifié par l'enquête. Les sols bétonnés sont plus fréquents dans les bâtiments de poulettes, avec plus d'un tiers de bâtiments aménagés (37 %), mais la superficie moyenne des bâtiments à sol bétonné est inférieure à la superficie des bâtiments à sol en terre battue (350 m² contre 531 m²). Ils deviennent dominants dans les bâtiments de futures reproductrices, avec 67 % des bâtiments et 70 % des superficies.

² Définition de "Cages aménageable" dans l'enquête : Cages ne pouvant pas évoluer, en grandeur et en hauteur ou ne pouvant recevoir facilement les accessoires tels que perchoirs et bacs à poussière, pour pouvoir s'adapter à la nouvelle législation à venir. Par contre, la disposition des cages n'a pas d'importance. Elles peuvent être : soit sur un seul étage, suspendues, posées ou fixées sur des pieds métalliques ou des murets, soit sur plusieurs étages, superposées ou décalées.

Tableau 22 – Type d'aménagement des bâtiments de poulettes en 2008

	Poulettes				
	Bâtiments		Capacité		
Terre battue	531	56 %	592 977	61 %	531
Béton	350	37 %	308 118	32 %	350
Grillage, caillibottis	26	3 %	28 489	3 %	26
Mixte	36	4 %	34 929	4 %	36
Autres *	12	1 %	12 545	1 %	12
Total	957	100 %	978 258	100 %	957

* Autres : comprend les systèmes autres que ceux précédemment cités, dont l'épinière de finition en PAG

Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

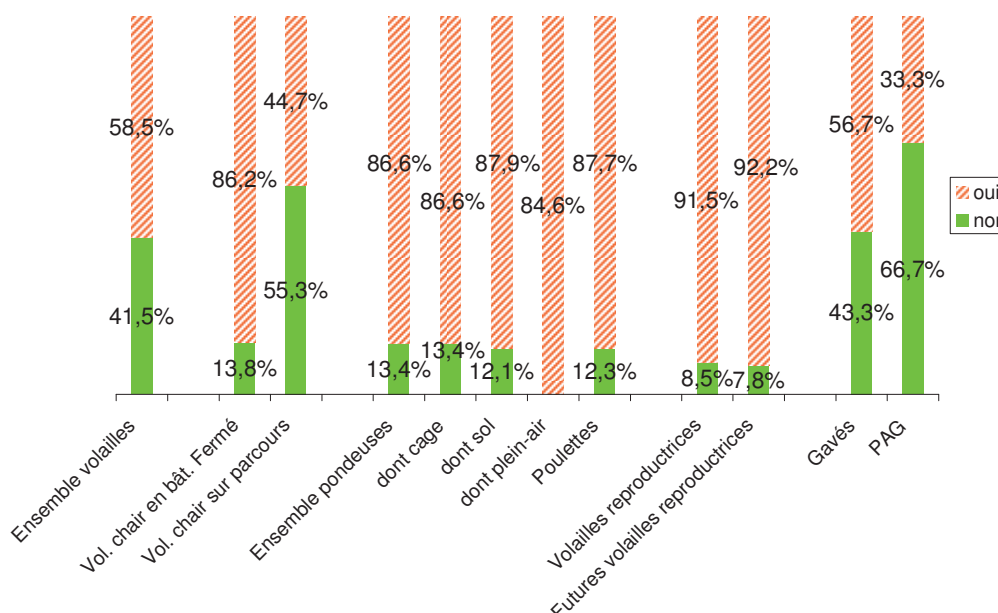
VI. AMENAGEMENTS DESTINES A UNE MEILLEURE MAITRISE SANITAIRE

**Données issues de l'enquête par sondage, extrapolée à la France entière.
(Cf. explication des seuils dans la Note Méthodologique p. 3).**

VI.1. Les aires bétonnées

Les aires bétonnées, facilement nettoyables et désinfectables à l'entrée d'un bâtiment permettent une meilleure maîtrise de la situation sanitaire du bâtiment (figure 19). L'enquête a recensé pour chaque bâtiment la présence ou l'absence d'une aire bétonnée d'au moins 25 m². La comparaison des différentes filières montre que les aires bétonnées équipent une grande majorité de bâtiments, avec un taux d'autant plus élevé que les questions sanitaires sont sensibles dans la filière. Dans la plupart des filières, les bâtiments sans aire bétonnée sont en général plus petits que la moyenne, et un croisement avec l'âge montrerait sans doute une moyenne d'âge élevée.

Figure 19 – Part des bâtiments (sans les abris) équipés d'une aire bétonnée

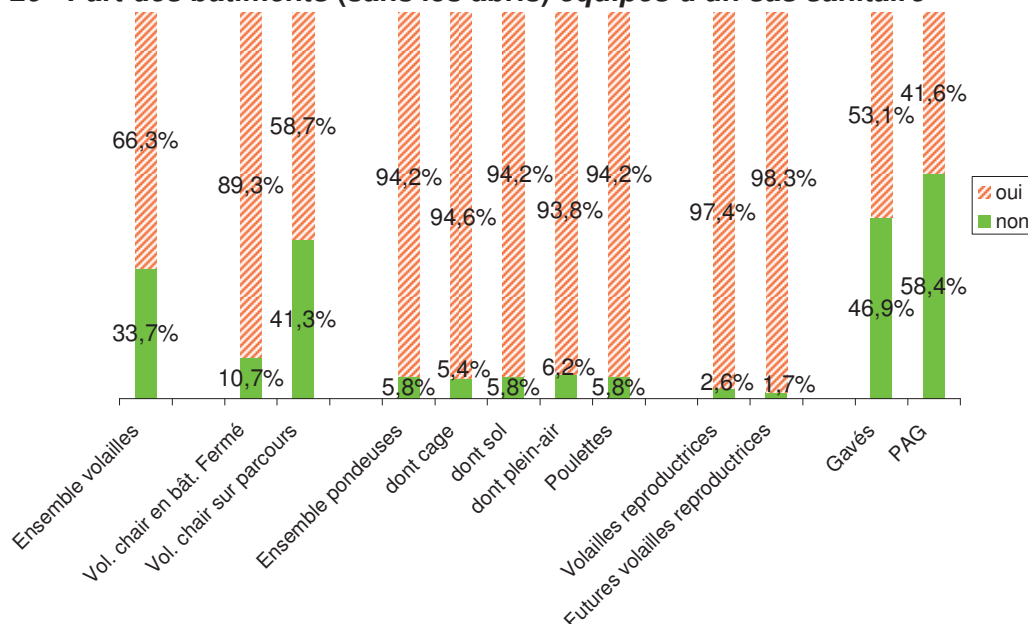


Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

VI.2. Les sas sanitaires

Le sas sanitaire à l'entrée du bâtiment est un aménagement encore plus fréquent que l'aire bétonnée (figure 20). Il est composé de 3 zones : zone civile dite " sale ", zone intermédiaire, et zone élevage dite " propre ", et doit être nettoyé et désinfecté régulièrement pour être efficace. La plupart des filières dépasse un taux de 90 % de bâtiments et 95 % des capacités, sauf les filières chair en bâtiments avec parcours et les palmipèdes gras.

Figure 20– Part des bâtiments (sans les abris) équipés d'un sas sanitaire



Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

L'enquête aviculture s'est aussi intéressée à l'aménagement du sas sanitaire, et notamment à la manière dont la zone " sale " est séparée de la zone " propre " (tableau 23).

Tableau 23 – Type d'aménagement (sans les abris) des sas sanitaires (en % de bâtiments)

	% du nombre de bâtiments				% des superficies (ou capacités) de bâtiments			
	non	Séparation physique	Séparation symbolique	SAS Centralisé	non	Séparation physique	Séparation symbolique	SAS Centralisé
Ensemble volailles	33,7 %	45,0 %	13,5 %	7,7 %	9,6 %	65,6 %	18,7 %	9,6 %
Ensemble pondeuses	5,8 %	75,5 %	16,8 %	1,9 %	1,8 %	81,0 %	13,6 %	3,6 %
- dont cage	5,4 %	79,2 %	12,4 %	3,1 %	1,8 %	81,8 %	12,1 %	4,4 %
- dont sol	5,8 %	83,3 %	10,9 %	0,0 %	0,6 %	87,9 %	11,5 %	0,0 %
- dont plein-air	6,2 %	71,6 %	21,1 %	1,1 %	1,8 %	74,8 %	22,4 %	0,9 %
Poulettes	5,8 %	78,3 %	14,0 %	1,8 %	2,0 %	81,3 %	14,9 %	1,8 %
Volailles reproductrices	2,6 %	72,9 %	7,8 %	16,7 %	1,1 %	81,1 %	9,0 %	8,8 %
Futures volailles reproductrices	1,7 %	66,9 %	15,2 %	16,2 %	1,6 %	67,5 %	12,8 %	18,1 %

Données extrapolées France entière, enquête par sondage détaillée

Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

CHAPITRE 3 ÉQUIPEMENTS DE TRANSFORMATION DANS LES ELEVAGES DE LA FILIERE PONTE ET LIVRAISONS

I. CONDITIONNEMENT DES ŒUFS DANS LES EXPLOITATIONS DE PONTE

Données issues de l'enquête par sondage, extrapolée à la France entière.

(Cf. explication des seuils dans la Note Méthodologique p. 3).

Un peu plus de 20 % des exploitations de production d'œufs de consommation (tableau 24) est équipé de matériel de conditionnement automatique des œufs, contre près de 25 % en 2004. Les exploitations possédant une mireuse seule ont une capacité de production moyenne de l'ordre de 57 000 pondeuses, celles possédant une mireuse et une calibreuse ont une capacité de 55 000 places. Dans les deux cas, la capacité de production de ces exploitations est nettement supérieure aux autres élevages.

Tableau 24 – Équipements automatiques de conditionnement des œufs en 2008

	Nb exploitations	% exploitations	Capacité (nb places)	% capacité	Capacité moyenne (nb places/ exploit.)
Aucun	1 252	78,8 %	24.139 969	56,5 %	19 277
Mireuse seule	64	4,1 %	3.692 562	8,6 %	57 276
Mireuses calibreuse	272	17,1 %	14.865 259	34,8 %	54 626
Total	1 589	100 %	42.697 790	100,0 %	26 873

Données extrapolées France entière, enquête par sondage détaillée

Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête aviculture 2008

Dans les 3 principales régions de production (tableau 25), le taux d'équipement de conditionnement des œufs est plutôt modeste. Par contre, le matériel de conditionnement est plus fréquent dans les régions Centre (49 %), Aquitaine (34 %) et Picardie (26 %).

Tableau 25 – Équipements automatiques de conditionnement des œufs dans la filière ponte dans les principales régions de production avicole en 2008

	Nbre exploitations		Capacité (nb pondeuses)	
	Aucun équipement	mireuse seule ou mireuse calibreuse	Aucun équipement	mireuse seule ou mireuse calibreuse
Bretagne	82,7 %	17,3 %	67,8 %	32,2 %
Pays-de-la-Loire	87,1 %	12,9 %	67,2 %	32,8 %
Rhône-Alpes	80,1 %	19,9 %	58,3 %	41,7 %
France entière	78,8 %	21,2 %	56,5 %	43,5 %

Données extrapolées France entière, enquête par sondage détaillée

Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête aviculture 2008

Les équipements de conditionnement des œufs sont beaucoup plus courants dans les élevages de pondeuses en cage (40 % des exploitations correspondant à la moitié des capacités) que dans les élevages de pondeuses au sol (9,4 % des exploitations et un peu plus de 11 % des capacités) et les élevages de pondeuses avec parcours (12,2 % des exploitations et 12,4 % des capacités) (tableau 26).

Tableau 26 – Équipements automatiques de conditionnement des œufs selon le mode d'élevage des pondeuses en 2008

		en % d'exploitations	en % de capacité	nb places / exploit
Pondeuses Cages	aucun	60,7 %	50,3 %	51 161
	mireuse seule	9,4 %	9,6 %	63 757
	mireuse calibreuse	29,9 %	40,1 %	83 014
Pondeuses Sol	aucun	90,5 %	89,0 %	7 596
	mireuse calibreuse ou mireuse seule *	9,5 %	11,0 %	9 236
Pondeuses Sur parcours	aucun	87,8 %	87,7 %	5 893
	mireuse calibreuse ou mireuse seule *	12,2 %	12,3 %	5 763

Données extrapolées France entière, enquête par sondage détaillée

* Ici, la part des exploitations possédant une mireuse seule est quasiment nulle (<1 %)

L'enquête aviculture s'est intéressée aux livraisons des produits avicoles des exploitations enquêtées. Dans ce chapitre, nous avons pris en compte les volailles livrées des exploitations qui ont produit à des fins commerciales en 2008 et dont l'élevage atteint au moins un des seuils de production (cf. explication des seuils dans la Note Méthodologique).

II. LES LIVRAISONS DE POULETTES

Données issues de l'enquête complémentaire, France entière.
(Cf. explication des seuils dans la Note Méthodologique p. 3).

L'enquête aviculture a permis de recenser en 2008 une production d'un peu plus de 36 millions de poulettes sur 93 départements (tableau 27). La distribution géographique de cette production est assez concordante avec la distribution de la production d'œufs de consommation, avec une contribution élevée de la Bretagne, qui a assuré 55 % des livraisons de poulettes en 2008. Puis assez loin derrière, les régions Rhône-Alpes et Pays-de-la-Loire ont des niveaux très similaires (9,6 à 9,7 %).

Tableau 27 – Livraisons de poulettes dans les principales régions en 2008

	nb exploitation	%	livraison	%
Bretagne	254	46,1 %	20 066 071	55,3 %
Pays-de-la-Loire	64	11,6 %	3 524 400	9,7 %
Rhône-Alpes	51	9,3 %	3 491 962	9,6 %
Basse-Normandie	10	1,8 %	1 444 790	4,0 %
Lorraine	16	2,9 %	1 228 650	3,4 %
Nord-Pas-de-Calais	15	2,7 %	1 200 485	3,3 %
Alsace	14	2,5 %	1 018 840	2,8 %
France entière	551	100,0 %	36 318 507	100,0 %

Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

III. LES LIVRAISONS D'ŒUFS DE CONSOMMATION (POULES PONDEUSES)

Données issues de l'enquête complémentaire, France entière.
(Cf. explication des seuils dans la Note Méthodologique p. 3).

Malgré un développement rapide et constant des modes d'élevage alternatifs depuis une dizaine d'années, le mode d'élevage en cage reste dominant, puisque 83 % des livraisons correspondent à des œufs de poudeuses en cage, contre 10,5 % d'œufs de poudeuses en plein-air (et Label Rouge) et 4,5 % d'œufs de poudeuses au sol (tableaux 28 et 29). Les œufs biologiques ne comptent que pour 3 % des livraisons..

Tableau 28 – Livraisons d'œufs de consommation de poules en fonction des modes d'élevage en 2008

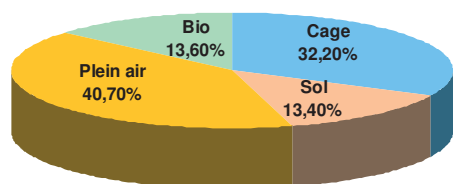
	nb exploit*	%	Milliers d'œufs	%	nb œuf / Exploit (x 1000)	capacité (nb places)	%	capacité moyenne / exploit
Cage	665	32,2 %	9 839 001	83,0 %	14 795	34 957 881	81,7 %	52 568
Sol	278	13,4 %	520 573	4,4 %	1 873	1 950 407	4,6 %	7 016
Plein-air et Label Rouge	842	40,7 %	1 135 094	9,6 %	1 348	4 442 471	10,4 %	5 276
Bio	282	13,6 %	363 077	3,1 %	1 288	1 421 925	3,3 %	5 042
Total*	2 029*	-	11 857 745	100 %	5 844	42 772 684	100 %	21 081

*une exploitation peut être comptée plusieurs fois

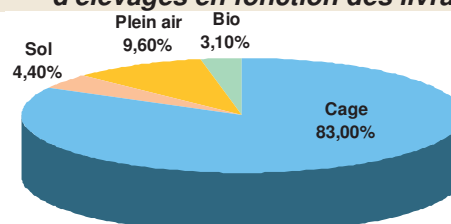
Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

Figure 21

Répartition des principaux modes d'élevages en fonction du nombre d'exploitations



Répartition des principaux modes d'élevages en fonction des livraisons



Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

Tableau 29 – Evolution de la répartition des livraisons d'œufs de consommation de poule en fonction des principaux modes d'élevage entre 2004 et 2008

	% exploit		% livraisons		Livraisons moy. (milliers d'œufs)		% capacité (places)		capacité moyenne / exploit (places)	
	2008 (1)	2004 (2)	2008 (1)	2004 (2)	2008 (1)	2004 (2)	2008 (1)	2004 (2)	2008 (1)	2004 (2)
Cage	32 %	44 %	83 %	82 %	14 795	11 576	82 %	80 %	52 568	42270
Sol	13 %	8 %	4 %	5 %	1 873	4 150	5 %	6 %	7 016	18 389
Plein-air et LR	41 %	36 %	10 %	9 %	1 348	1 609	10 %	10 %	5 276	6 591
Bio	14 %	14 %	3 %	3 %	1 288	1234	3 %	3 %	5 042	5 019
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	5 844	6 240	100 %	100 %	21 081	23 367

(1) Données France entière, enquête complémentaire (2) Données 66 dép., enquête complémentaire

Comme en 2004, les livraisons d'œufs de poules restent très concentrées dans l'Ouest de la France, et particulièrement en Bretagne. Presque la moitié des livraisons réalisées en 2008 provenait de Bretagne, et avec les régions Pays-de-la-Loire (9,5 % des livraisons) et Poitou-Charentes (4 %), le Grand Ouest a cumulé près de 60 % des livraisons françaises. La région Rhône-Alpes, seconde région en termes de livraisons d'œufs avec près de 10 % des livraisons françaises, constitue l'autre grand bassin de production. Compte tenu de la taille plus élevée des structures dans l'Ouest, la concentration des élevages est moins prononcée que celle des livraisons : la Bretagne ne compte que 29 % des exploitations de production d'œufs de consommation. Avec les régions Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes, les régions de l'Ouest totalisent 44 % des élevages. La région Rhône-Alpes, avec des livraisons d'environ 4,8 millions d'œufs, compte un peu moins d'élevages que les Pays-de-la-Loire (4,4 millions d'œufs par exploitation) malgré des livraisons très proches (tableau 30).

Tableau 30 – Comparaison de la part régionale (en %) des livraisons d'œufs de consommation de poules dans les principales régions entre 2004 et 2008

	% exploit		% livraisons	
	2008 (1)	2004 (2)	2008 (1)	2004 (2)
Bretagne	28,6	39,1	45,0	50,0
Pays-de-la-Loire	12,5	12,7	9,4	9,3
Rhône-Alpes	11,4	11,5	9,5	9,8
Nord-Pas-de-Calais	6,1	8,6	3,1	3,9
Picardie	4,3	4,8	6,4	5,5
Centre	4,0	3,8	3,6	3,5
Aquitaine	2,9	2,8	2,8	3,1
Poitou-Charentes	2,9	2,6	3,9	4,0
Basse-Normandie	2,4	2,4	2,3	2,1
Alsace	3,0	2,3	2,5	1,3
Midi-Pyrénées	2,7	1,6	1,8	2,0
France entière	100	100	100	100

(1) Données France entière, enquête complémentaire (2) Données 66 dép., enquête complémentaire

Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquêtes Aviculture 2008, 2004 et 1994

La répartition régionale des livraisons montre peu de changements majeurs dans la hiérarchie et le poids des principales régions. On peut toutefois noter que la part de la région Bretagne a reculé de près de 5 points entre 2004 et 2008. Pour l'ensemble des autres régions, les évolutions sont modestes, la hausse la plus forte s'est produite en Picardie avec une part en hausse de 1 point en 5 ans.

La structure de livraisons d'œufs par exploitation indique une forte hétérogénéité liée à la diversité des modes d'élevage. La moitié des élevages produit entre 500 000 et 5 millions d'œufs par an, ce qui ne représente que 16 % des livraisons. Les 16 % d'élevages produisant plus de 10 millions d'œufs, d'une taille moyenne d'environ 94 360 places de pondeuses, assurent par contre près des trois quarts des livraisons (tableau 31).

Tableau 31 – Structure des livraisons d'œufs de consommation en 2008

Nb œufs (x1000)	nb exploitation	%	Livraisons (x1000 œufs)	%	livraison moyenne / exploitation	capacité (nb places)	%	capacité moyenne / exploitation
[1:100[317	15,6 %	10 535	0,1 %	33	111 427	0,3 %	352
[100:500[208	10,3 %	59 220	0,5 %	285	368 906	0,9 %	1 774
[500:1 000[184	9,1 %	140 311	1,2 %	763	605 587	1,4 %	3 291
[1 000:5 000[828	40,8 %	1 730 353	14,6 %	2 090	6 678 649	15,6 %	8 066
[5 000:10 000[162	8,0 %	1 105 934	9,3 %	6 827	3 963 786	9,3 %	24 468
10 000 et plus	329	16,2 %	8 811 392	74,3 %	26 782	31 044 329	72,6 %	94 360
Total	2 028	100 %	11 857 745	100 %	5847	42 772 684	100 %	21 091

Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquêtes Aviculture 2008

La Bretagne affiche une forte spécialisation concernant la production d'œufs en cage puisque 53 % des élevages régionaux et 89 % des livraisons correspondent à ce type d'élevage. C'est de loin la région la plus spécialisée sur ce mode d'élevage. Les régions Rhône-Alpes et Pays-de-la-Loire sont plus nettement positionnées sur les élevages alternatifs, avec 64 à 74 % des exploitations concernées par ces modes d'élevage (notamment 44 à 60 % des élevages en œufs plein-air et Label Rouge), même si ces élevages n'assurent que 16 % (Rhône-Alpes) et 19,5 % (Pays-de-la-Loire) des livraisons régionales. En Rhône-Alpes, la part des livraisons d'œufs en cage assurée par des structures de capacité importante reste forte, puisque 24 % des exploitations de chaque région réalisent 75 % des livraisons d'œufs en cage (tableaux 32 à 40).

Tableau 32 – Part des exploitations et des livraisons au sein des régions en fonction du mode d'élevage des pondeuses en 2008

	Cage		Sol		Plein-air		Bio	
	% exploit	% livraisons	% exploit	% livraisons	% exploit	% livraisons	% exploit	% livraisons
Bretagne	53,3 %	88,8 %	6,3 %	2,9 %	23,3 %	5,4 %	17,1 %	2,9 %
Rhône-Alpes	24,3 %	74,8 %	11,7 %	4,2 %	43,5 %	15,8 %	20,5 %	5,2 %
Pays-de-la-Loire	16,5 %	72,8 %	9,4 %	2,3 %	59,1 %	19,5 %	15,0 %	5,5 %
Picardie	23,0 %	88,6 %	19,5 %	2,1 %	43,7 %	7,3 %	13,8 %	2,0 %
Nord-Pas-de-Calais	24,4 %	61,4 %	15,7 %	19,6 %	58,3 %	18,6 %	1,6 %	0,5 %
Centre	31,3 %	82,8 %	15,7 %	2,3 %	38,6 %	11,8 %	14,5 %	3,2 %
Poitou-Charentes	30,5 %	92,4 %	11,9 %	1,2 %	45,8 %	4,8 %	11,9 %	1,5 %
Aquitaine	18,0 %	83,5 %	18,0 %	4,3 %	39,3 %	7,9 %	24,6 %	4,4 %
Alsace	28,1 %	66,1 %	31,3 %	10,3 %	39,1 %	23,6 %	1,6 %	0,1 %
Basse-Normandie	32,0 %	65,1 %	14,0 %	23,3 %	44,0 %	10,4 %	10,0 %	1,2 %
Ile-de-France	38,5 %	83,7 %	50,0 %	15,9 %	7,7 %	-	3,8 %	0,3 %
Midi-Pyrénées	25,0 %	88,5 %	19,6 %	0,9 %	33,9 %	6,3 %	21,4 %	4,3 %
France entière	32,2 %	83,0 %	13,4 %	4,4 %	40,7 %	9,6 %	13,6 %	3,1 %

Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

Tableau 33 – Livraisons d'œufs de consommation de poules en cage dans les principales régions en 2008

	nb exploit	% exploit	nb œufs (x1000)	% œufs	nb œufs / exploit (x1000)
Bretagne	314	47,22 %	4 744 074	48,22 %	15 109
Rhône-Alpes	58	8,72 %	839 490	8,53 %	14 474
Pays-de-la-Loire	42	6,32 %	814 057	8,27 %	19 382
Picardie	20	3,01 %	671 385	6,82 %	33 569
Poitou-Charentes	18	2,71 %	422 189	4,29 %	23 455
Centre	26	3,91 %	349 370	3,55 %	13 437
Nord-Pas-de-Calais	31	4,66 %	226 194	2,30 %	7 297
France entière	665	100 %	9 839 001	100 %	14 795

Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

Tableau 34 – Structure des livraisons d'œufs de poules en cage en 2008

Nb œufs (x1000)	nb exploitation	%	nb œufs (x 1000)	%	nb œufs/ exploit (x 1000)	capacité (nb places)	%	capacité moyenne / exploitation
[1:1 000[40	6,01 %	14374	0,14 %	1057	98279	0,28 %	2457
[1 000:5 000[94	14,14 %	279 303	2,84 %	2 971	1 154 834	3,30 %	12 285
[5 000:10 000[115	17,29 %	801 860	8,15 %	6 973	2 820 067	8,07 %	24 522
10 000 et plus	271	40,75 %	7 251 571	73,70 %	26 759	25 350 398	72,52 %	93 544
Total	665	100 %	9 839 001	100 %	14 795	34 957 881	100 %	52 568

Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

Tableau 35 – Livraisons d'œufs de consommation de poules au sol dans les principales régions en 2008

	nb exploit	% exploit	nb œufs (x 1000)	% œufs	nb œufs/exploit (x 1000)
Bretagne	37	13,31 %	153 757	29,54 %	4 156
Nord-Pas-de-Calais	20	7,19 %	72 167	13,86 %	3 608
Rhône-Alpes	28	10,07 %	47 409	9,11 %	1 693
Ile-de-France	13	4,68 %	34 696	6,66 %	2 669
Alsace	20	7,19 %	30 558	5,87 %	1 528
Pays-de-la-Loire	24	8,63 %	25 238	4,85 %	1 052
Picardie	17	6,12 %	16 159	3,10 %	951
France entière	278	100 %	520 573	100 %	1 873

Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

Tableau 36 – Structure des livraisons d'œufs de poules au sol en 2008

Nb œufs (x1000)	nb exploit	%	nb œufs	%	nb œufs / exploit	capacité (nb places)	% capacité	capacité moyenne / exploitation
[1:100[34	12,23 %	1 264	0,24 %	37	9 570	0,49 %	281
[100:500[25	8,99 %	7 153	1,37 %	286	30 800	1,58 %	1 232
[500:1 000[14	5,04 %	10 984	2,11 %	785	35 042	1,80 %	2 503
[1 000:5 000[73	26,26 %	168 171	32,30 %	2 304	633 236	32,47 %	8 674
5000 et plus	20	7,20 %	257049	49,38 %	25705	910716	46,69 %	91072
France entière	278	100,00 %	520 573	100,00 %	1 873	1 950 407	100,00 %	7 016

Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

Tableau 37 – Livraisons d’œufs de consommation de poudeuses plein-air et Label Rouge dans les principales régions en 2008

	nb exploit	% exploit	nb œufs (x 1000)	% œufs	nb œuf / exploit (x 1000)
Bretagne	137	16,27 %	288 067	25,38 %	2 103
Pays-de-la-Loire	150	17,81 %	218 116	19,22 %	1 454
Rhône-Alpes	104	12,35 %	176 861	15,58 %	1 701
Nord-Pas-de-Calais	74	8,79 %	68 351	6,02 %	924
Picardie	38	4,51 %	54 957	4,84 %	1 446
Centre	32	3,80 %	49 629	4,37 %	1 551
Champagne-Ardenne	30	3,56 %	25 616	2,26 %	854
Lorraine	45	5,34 %	22 208	1,96 %	494
France entière	842	100,00 %	1 135 094	100,00 %	1 348

Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

Tableau 38 – Structure des livraisons d’œufs de poudeuses " plein-air " en 2008

Nb œufs (x1000)	nb exploit	%	nb œufs (x 1000)	%	nb œufs / exploit (x 1000)	capacité (nb places)	% capacité	capacité moyenne / exploitation
[1:100[132	15,68 %	4 031	0,36 %	31	53 930	1,21 %	409
[100 : 500[85	10,10 %	24 132	2,13 %	284	131 875	2,97 %	1 551
[500 : 1000[80	9,50 %	61 647	5,43 %	771	258 926	5,83 %	3 237
[1000 : 5 000[422	50,12 %	857 522	75,55 %	2 032	3 281 496	73,87 %	7 776
5000 et plus	17	2,02 %	131605	11,59 %	21954	488303	10,99 %	84340
Total	842	100 %	1 135 094	100 %	1 348	4 442 471	100 %	5 276

Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

Tableau 39 – Livraisons d’œufs de consommation de poudeuses biologiques dans les principales régions en 2008

	nb exploit	% exploit	nb œufs (x 1000)	% œufs	nb œufs / exploit (x 1000)
Bretagne	101	35,82 %	155 862	42,93 %	1 543
Pays-de-la-Loire	38	13,48 %	60 961	16,79 %	1 604
Rhône-Alpes	49	17,38 %	58 094	16,00 %	1 186
France entière	282	100 %	363 077	100 %	1 288

Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

Tableau 40 – Structure des livraisons d’œufs de poudeuses biologiques en 2008

Nb œufs (x1000)	nb exploit	%	nb œufs	%	nb œufs / exploit	Capacité (nb places)	%	capacité moyenne / exploitation
[1 : 500[31	11,0 %	5 756	1,6 %	319	56 534	4,0 %	3066
[500 : 1000[26	9,22 %	20 787	5,73 %	800	85 683	6,03 %	3 296
1000 et plus	170	60,28 %	292 055	80,44 %	1 718	1 101 560	77,47 %	6 480
Total	282	100 %	363 077	100 %	1 288	1 421 925	100 %	5 042

Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

CHAPITRE 4 L'EVOLUTION A VENIR DES CAPACITES DE PRODUCTION

I. EVOLUTIONS PREVUES AU COURS DES 2 PROCHAINES ANNEES

Données issues de l'enquête par sondage, extrapolée à la France entière.
(Cf. explication des seuils dans la Note Méthodologique p. 3).

I.1. Evolutions envisagées des capacités des élevages de production d'œufs de consommation

Dans la filière de production d'œufs de consommation, 20 % des élevages envisagent d'augmenter, de diminuer ou de cesser une partie de leur capacité de production (tableau 41). Cela peut s'expliquer en partie par la Directive 1999/74/CE du Conseil établissant les normes minimales relatives à la protection des poules pondeuses, qui prévoit l'interdiction des élevages de pondeuses en cages non aménagées à partir de 2012. L'effet échantillon peut également jouer un rôle, car celui-ci est de petite taille en pondeuses. On peut noter la proximité des tendances à la hausse (11 % des exploitations) et à la baisse/cessation (10,4 % des exploitations) en termes de nombre d'exploitations. Les éleveurs envisageant de céder une partie de leur capacité de production d'ici 2011 sont les plus âgés (52 ans).

Par ailleurs, on soulignera l'importance de la part des agriculteurs indécis quant à leur avenir : presque 8 % ne savent pas s'ils vont augmenter, diminuer ou encore stabiliser leur capacité de production au cours des deux années à venir.

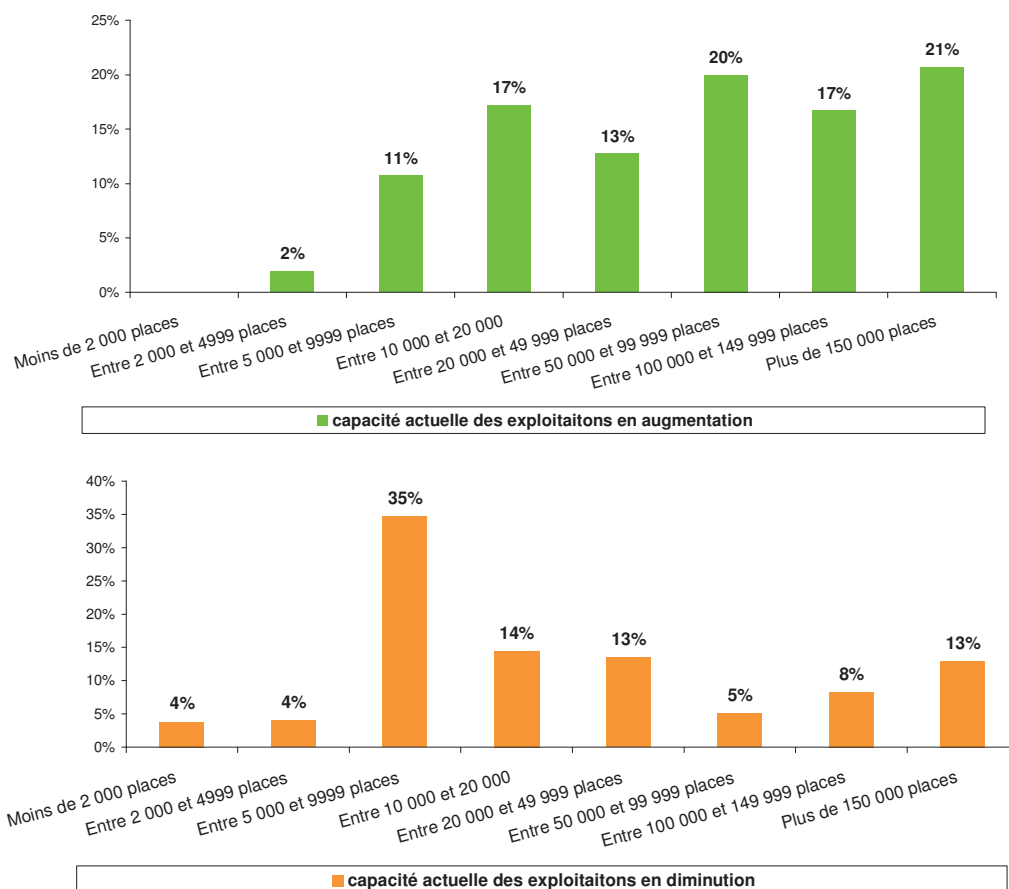
Tableau 41 – Evolution envisagée des capacités de production des exploitations de production d'œufs de consommation au cours des deux années suivant l'enquête

	nb exploit	%	âge moyen (ans)	capacité (nb places)	%	capacité moyenne / exploit	capacité moyenne future
Stable	1 114	70,1 %		24 500 438	57,4 %	21 988	-
En augmentation	175	11,0 %	42	9 385 506	22,0 %	53 733	105 853
En diminution	54	3,4 %	45	3 007 758	7,0 %	55 391	48 164
En cessation	111	7,0 %	52	1 814 919	4,3 %	16 425	6 276
Ne sait pas	121	7,6 %		3 511 173	8,2 %	29 109	
Sans objet	14	0,9 %	-	477 996	1,1 %	32 988	-
Total	1 589	100 %	46	42 697 790	100,0 %	26873,39	-

Source : Elaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

Globalement, les exploitations qui envisagent de réduire le nombre de place de pondeuses en production d'ici les deux prochaines années ont une capacité de production actuelle plus réduite que celles qui souhaitent en augmenter. Près de 45 % des exploitations prévoyant de réduire leur capacité ont moins de 10 000 places, alors que seulement 13 % des exploitations envisagent de se développer (figure 22).

Figure 22 – Distribution des tailles des exploitations de poules pondeuses (nb places) pensant augmenter et diminuer leur capacité de production au cours des deux années suivant l'enquête



Source : Elaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

Près de 50 % des exploitants de poules pondeuses pensant céder une partie de leur capacité de production d'ici 2011 ont plus de 55 ans ; cette part est assez faible et laisse supposer que 50 % des éleveurs pensant être en cessation d'activité dans deux ans ne sont pas en âge de la retraite, et arrêteraient pour une autre raison.

Environ 10 % des chefs d'exploitations souhaitant augmenter de capacité de production ont moins de 35 ans ; cette part n'approche pas plus de 4 % pour les exploitants qui projettent de diminuer leur activité, et 1 % pour ceux souhaitant céder une partie de leur bâtiment.

Les perspectives d'évolution diffèrent sensiblement en fonction des régions. Les régions Auvergne, Aquitaine, Midi Pyrénées et Alsace ont une part importante d'exploitations qui pensent augmenter le nombre de places de poules pondeuses en production d'ici 2011 (entre 26 et 14 %) Deux régions enregistrent une proportion importante d'élevages en repli : le Centre (13,3 %) et le Nord-Pas-de-Calais (près de 7 %). La région Bretagne possède également 7 % d'exploitations projetant un recul de production, mais cette part est compensée par celle des exploitants projetant une augmentation de leur capacité de production de 7 % également.

II. TYPES D'AMENAGEMENT DES PONDEUSES EN CAGES EN 2008

L'Union Européenne cherche à harmoniser les normes minimales en terme de protection des animaux. Parmi les réglementations européennes, une directive du Conseil a été adoptée le 19 juillet 1999 (1999/74/CE). Elle fixe les normes minimales de protection des poules pondeuses en phase de ponte. Elle interdit la mise en place de cages conventionnelles à partir du 1^{er} janvier 2003, mais autorise leur utilisation sous certaines conditions, comme l'augmentation de la surface minimale disponible à 550 cm² par poule. A partir du 1er janvier 2012, elle interdit totalement l'utilisation des cages conventionnelles au profit des cages aménagées ou des systèmes alternatifs aux cages

Dans ce contexte, les aviculteurs ont été interrogés sur le type d'aménagements des cages utilisées dans leurs élevages de poules pondeuses ainsi que sur leurs intentions de s'équiper avant 2012 si cela n'était pas encore fait au moment de l'enquête.

Le questionnaire distinguait :

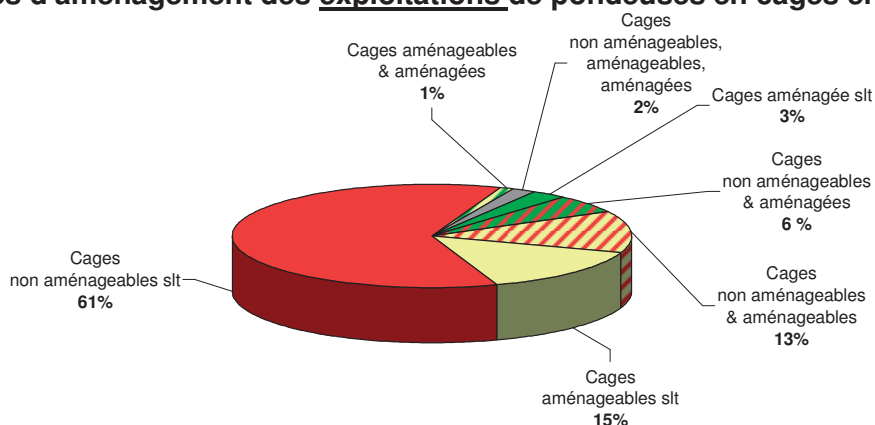
- Les élevages en cages non aménageables selon la norme 2012,
- Les élevages en cages aménageables selon la norme 2012,
- Les élevages en cages aménagées selon la norme 2012, soit les cages déjà aménagées aux normes 2012.

Ainsi, en 2008, 60 % des exploitations de poules pondeuses cages possédaient exclusivement des bâtiments comportant des cages non aménageables selon la norme 2012, 15 % des exploitations possédaient exclusivement des bâtiments comportant des cages aménageables, et 3 % possédaient exclusivement des bâtiments avec cages aménagées. Cependant, on notera la part non négligeable des exploitations qui possèdent un parc de bâtiment en cours d'aménagement. En effet, 13 % des exploitations de poules pondeuses cages possèdent à la fois des bâtiments ayant des cages non aménageables et des bâtiments ayant des cages aménageables ; 6 % des exploitations sont composées de bâtiments possédant des cages non aménageables et aménagées. Cela montre qu'au moment de l'enquête (2008-2009), des dynamiques d'aménagements des cages étaient déjà en train de s'opérer (tableau 42, figure 23).

Tableau 42 – Type d'aménagement des bâtiments abritant des poules pondeuses cages

	Pondeuses cage				
	Bâtiments		Capacité		
	Nb bâtiments	%	Nb places (millier)	%	Nb places / bat
NON aménageable 2012	802	67,0 %	20 001	56,8 %	24 940
aménageable 2012	291	24,3 %	10 801	30,7 %	37 118
aménagées 2012	103	8,6 %	4 371	12,4 %	42 433
Total	1 197	100 %	35 226	100 %	29 429

Figure 23 – Types d'aménagement des exploitations de poules pondeuses en cages en France en 2008



Source : Elaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

L'enquête (tableau 42) nous informe que 46 % des exploitations dont l'ensemble des bâtiments possèdent des cages aménageables, devraient être aménagées avant 2012 et 37 % ne devraient pas l'être. On remarquera que les exploitations qui seront mises aux normes possèdent les capacités de production les plus importantes (85 715 places en moyenne contre 34 119 places pour les exploitations non mises aux normes). De même, 20 % des exploitations dont l'ensemble des bâtiments possèdent des cages non aménageables, devraient être aménagées avant 2012 et 74 % ne devraient pas l'être. On notera là aussi, que les exploitations qui seront mises aux normes possèdent les capacités de production les plus importantes (60 963 places en moyenne contre 35 725 places pour les exploitations non mises aux normes). Enfin, 53 % des exploitations dont les bâtiments possèdent des cages non aménageables et aménageables, devraient être aménagées avant 2012 et 39 % ne devraient pas l'être. On remarquera que les exploitations qui seront mises aux normes possèdent les capacités de production les plus importantes (115 201 places en moyenne contre 74 945 places pour les exploitations non mises aux normes).

Tableau 42 – Perspectives de mise aux normes pour les exploitations de poules cages

Exploitations possédant des cages :	non	Capacité / exploitation	oui	Capacité / exploitation	ne sait pas	Capacité / exploitation	sans objet	Capacité / exploitation
- aménageables slt	37 %	34 119	46 %	85 715	3 %	25 500	14 %	24 730
- non aménageables slt	74 %	35 725	20 %	60 963	1 %	15 609	5 %	63 189
- non aménageables & aménageables	39 %	74 945	53 %	115 201	5 %	66 720	4 %	156 589

Source : Elaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

Rappelons que les données présentées portent sur la situation des exploitations avicoles en 2008. Deux ans après (2010), les avis ont pu évoluer ; de nombreux éleveurs possédant des poules pondeuses en cage et détenant une large majorité des capacités de productions se sont mis aux normes. D'ici le 1^{er} janvier 2012, la part des cages aménagées aura largement augmentée.